

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 24-2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Planification en matière d'accueil de jour des enfants
AJE Préscolaire et parascolaire 2016-2021

Date proposée pour la séance de la Commission :
Mardi 9 janvier 2018, à 20h
Salle de Municipalité

Le 4 décembre 2017

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Contexte de l'accueil de jour des enfants – AJE.....	3
2.1 Contexte socio-économique.....	3
2.2 Contexte légal.....	4
2.2.1 Constitution vaudoise aux articles 63 et 63a.....	4
2.2.2 Nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants – LAJE.....	4
2.2.3 Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises - LHPS.....	7
2.3 Réseau Renens-Crissier.....	8
2.4 Evolution démographique.....	8
3. Situation de l'AJE préscolaire et parascolaire de Renens.....	9
3.1 Evolution des places 2010-2017.....	9
3.1.1 Tableau de l'évolution des places 2010-2017.....	10
3.2 Offre actuelle.....	10
3.2.1 Tableau de l'offre de l'AJE à la rentrée scolaire 2017-2018.....	11
3.3 Taux de couverture 2016 Réseau Renens-Crissier.....	12
3.3.1 Taux de couverture de l'accueil collectif préscolaire et parascolaire.....	12
3.3.2 Taux de couverture de l'accueil familial.....	12
3.4 Liste d'attente.....	13
3.4.1 Tableau la liste d'attente au 21 août 2017.....	13
4. Planification de l'AJE.....	14
4.1 Priorité de développement de l'AJE.....	14
4.2 Les projets inscrits aux budgets 2017 et 2018.....	16
4.3 Les projets engagés.....	16
4.4 Les projets à l'étude 2016-2021.....	17
4.5 Les projets à l'étude 2022 +.....	18
4.5.1 Tableau des développements 2016-2021.....	19
4.6 Taux de couverture 2021 - Couverture des besoins.....	19
5. Finances.....	20
5.1 Coûts moyens d'une place en 2016.....	20
5.2 Part du loyer dans les charges.....	21
5.3 Estimation des charges nettes d'exploitation annuelles par projet.....	22
5.4 Estimation des charges nettes d'exploitation en 2021.....	23
5.5 Evolution des charges nettes 2011-2021.....	24
5.5.1 Tableau de l'évolution des charges nettes 2011-2021.....	24
6. Motion – Postulats – Interpellation.....	24
6.1 Motion "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies".....	25
6.2 Postulat "pour une crèche garderie à la Croisée".....	25
6.3 Postulat "Planification Petite enfance".....	26
7. Perspectives à plus long terme.....	26
8. Conclusions de la Municipalité.....	26
9. Annexes.....	29
Annexe I Glossaire des abréviations.....	29
Annexe II Plans de situation.....	29
Annexe III Résultats de l'enquête 2016 de Statistique Vaud.....	29

Renens, le 4 décembre 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent rapport, dont le but prioritaire est de définir les besoins en matière d'accueil de jour des enfants – AJE - préscolaire et parascolaire jusqu'en 2021, a été réalisé en collaboration entre les Directions Enfance - Cohésion sociale, Culture – Jeunesse - Affaires scolaires - Sport, Urbanisme, Travaux, Bâtiments – Domaines – Logement - Cultes et les Directions des Etablissements scolaires primaires et secondaires.

1. Préambule

Ce rapport fait partie intégrante d'une politique globale de l'enfance à Renens. Afin de répondre à une demande conséquente pour des places d'accueil de jour (préscolaire et parascolaire), la Municipalité a pour objectif d'augmenter progressivement le nombre de places d'accueil en fonction des possibilités financières communales, de l'évolution de la demande des parents, des locaux à disposition ou à bâtir, ainsi que des opportunités de partenariat avec des entreprises ou des propriétaires. Le présent rapport découle de cette volonté. Il fait aussi référence au rapport sur la planification scolaire et parascolaire du 18 décembre 2015, portant sur la période 2015-2020. La première partie de ce rapport décrit le contexte légal, social et financier de l'AJE. Il s'agit notamment de l'évolution des familles, et de la loi sur l'accueil de jour (la LAJE a été modifiée en 2017 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, avec des conséquences financières et en termes d'encadrement et d'exigences).

Une modification constitutionnelle également, votée par le peuple, influence les obligations des communes face à l'AJE dans le parascolaire. Il est fondamental de connaître ce contexte pour planifier l'élargissement de l'offre. La seconde partie présente quelques scénarii possibles de planification, à partir des éléments qui nous sont connus aujourd'hui.

2. Contexte de l'accueil de jour des enfants – AJE

2.1 Contexte socio-économique

L'accueil de jour des enfants est devenu un enjeu du développement d'une commune. A l'heure où l'on peut constater de profondes modifications du modèle familial dit "traditionnel" (une seule source de revenu, majoritairement associée au père), **la prise en charge des enfants répond effectivement à un besoin central des familles, qui dans leur grande majorité tentent de concilier vie familiale et professionnelle.**

Par ailleurs, outre les changements de société, il est devenu pour la plupart des familles, nécessaire d'avoir deux sources de revenu pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Différentes études caractérisent ces changements de société fondamentaux. Sans traiter spécifiquement du cas de Renens, plusieurs d'entre elles ont analysé la situation de la famille dans le Canton de Vaud et plus particulièrement dans la région lausannoise, dite de la "couronne lausannoise". Ces dernières ont alimenté la réflexion de base de ce rapport et ont fourni des points de repère pour caractériser la situation renanaise¹.

Parmi les évolutions qu'elles illustrent, plusieurs indicateurs peuvent être mis en lumière - à noter que ces chiffres sont à considérer comme un cadre général dans lequel Renens s'inscrit et non pas comme des estimations précises de la commune:

- augmentation de la pendularité des familles → 43.6% des parents lausannois actifs travaillent dans une autre commune que celle de leur domicile (85.4% pour la "couronne lausannoise");
- augmentation des familles monoparentales → 21.5% des familles lausannoises (12.4% pour la "couronne lausannoise");
- augmentation du pourcentage de mères d'enfants de moins de 15 ans exerçant une activité professionnelle dans le Canton de Vaud → 75% en 2003, 79% en 2013;
- augmentation du pourcentage des mères actives travaillant à plus de 50% dans le Canton de Vaud → 73% en 2003, 82% en 2013;
- taux de mères actives disposant d'un titre de degré tertiaire plus élevé que la moyenne nationale → 41% pour le Canton de Vaud, 35% pour la moyenne suisse.

Ces différents éléments mettent en relief la forte diminution dudit modèle familial "traditionnel" qui ne représente plus que 17.7% des familles lausannoises et 22.4% des familles de la "couronne lausannoise".

Cette observation, conjuguée à l'évolution du taux de travail à temps partiel des mères actives (non compensée par une augmentation significative des pères travaillant à temps partiel) et de leur niveau de formation (le niveau de responsabilité qui en découle les astreint le plus souvent à un emploi à temps plein ou à un taux partiel élevé), est de nature à renforcer le besoin de places d'accueil de jour, afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.

¹ Présentation du Dr. Pierre Dessemontet pour Pro Familia Vaud, "Portraits de familles. Entre pluralité et diversité : la famille vaudoise en infographie", du 26 septembre 2014.

Rapport du Professeur Giuliano Bonoli et de Mme Sandrine Vuille pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), "L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud", du 29 août 2013, IDHEAP.

Numéris, Courrier statistique du Canton de Vaud, "10 ans d'évolution de la population active vaudoise", hors-série de novembre 2014.

Etant entendu que les demandes sont corrélées à beaucoup d'autres facteurs tels que "la conjoncture économique, les valeurs sociales, la qualité des places proposées et le tarif facturé aux parents".

2.2 Contexte légal

2.2.1 Constitution vaudoise aux articles 63 et 63a

A l'évolution du contexte socio-professionnel évoqué ci-dessus correspond une évolution des besoins en matière d'accueil de jour des enfants. **Il incombe alors aux collectivités publiques d'apporter des solutions au défi de l'accueil préscolaire et parascolaire. Cette responsabilité est ancrée dans la Constitution vaudoise aux articles 63 et 63a:**

Art. 63 Familles

² En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants.

Art. 63a Ecole à journée continue ⁴

¹ En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

² L'accueil peut être confié à des organismes privés.

³ Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

⁴ Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire

2.2.2 Nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants – LAJE

Afin de consolider cette volonté d'offrir de nouvelles places, la loi sur l'accueil de jour des enfants - LAJE du 20 juin 2006 a été révisée. La nouvelle version entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

De nombreuses modifications ont été apportées et il serait trop fastidieux de toutes les citer dans ce rapport. Néanmoins, afin d'appréhender la complexité des enjeux du développement de nouvelles places et des contraintes qui y sont liées, il est important de mentionner certains articles, qui auront un impact non négligeable sur l'organisation, la gestion et le développement de l'accueil de jour de la Ville de Renens (liste non exhaustive).

Les obligations des communes

Art. 1

La présente loi a pour buts :

a. de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement ; permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;

La lettre a. de l'art. 1 précise qu'il faut **tendre** à une offre suffisante. En ce sens, les communes via les réseaux d'accueil de jour, doivent proposer l'entier des prestations comprises dans la loi, mais sans être contraintes légalement d'avoir une place pour chaque parent qui en fait la demande. Cette nuance est importante, même s'il est vraisemblable qu'elle ne satisfera pas la famille qui n'a pas eu la place espérée.

Art. 3a Missions des structures d'accueil collectif

1 Outre la garde des enfants, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire poursuivent notamment les missions suivantes :

- a. **éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par le soutien du développement physique, affectif et social des enfants, dans un cadre favorisant un accueil de qualité et selon un projet pédagogique adaptés à leur âge et à leurs besoins ;**
- b. **sociale et préventive, en favorisant l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants.**

Dans la version précédente de la LAJE, la mission n'était pas définie de manière spécifique. Par ce nouvel article, le rôle attendu des structures n'est plus seulement la garde des enfants, mais revêt des aspects pédagogiques, sociaux, préventifs et d'intégration.

TITRE I BIS PRESTATIONS MINIMALES DES COMMUNES

Art. 4a Etendue de la prestation d'accueil parascolaire

1 Les communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes :

- a. pour les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 4^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi ;
- b. pour les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} année primaire, un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoins avérés ;
- c. pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi.

2 Pour l'accueil parascolaire secondaire, les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi.

Cet article précise les prestations minimales des communes, en complément de l'article 1.

L'offre actuelle du réseau Renens-Crissier couvre l'entier des prestations minimales demandées par la loi, et les dépasse même, en offrant la possibilité pour l'ensemble des enfants en école primaire d'être accueillis les matins et le mercredi après-midi.

Il faut être conscient que très peu de parents d'enfants en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire sont demandeurs pour ces périodes, notamment pour le mercredi après-midi, préférant d'autres activités proposées par des clubs sportifs ou le Centre de rencontre et d'animation de Renens (CRA). De plus, pour les enfants en 1^{ère} et 2^{ème} année primaire, l'accueil est aussi proposé pendant les vacances scolaires (sauf 5 semaines de fermeture annuelle), prestation très appréciée, pour ne pas dire indispensable par et pour les familles de Renens.

Les changements de cadres de référence

Art. 6a Autorité compétente pour l'accueil collectif parascolaire primaire

1 Il est constitué un établissement intercommunal de droit public autonome, doté de la personnalité juridique, pour l'accueil collectif parascolaire primaire (ci-après EIAP).

2 Le conseil de l'EIAP en est l'organe suprême. Il est composé de représentants désignés par les associations faitières des communes à raison d'un délégué par district. Parmi les dix représentants des districts, deux membres au moins doivent provenir de communes dont la population est inférieure à 1'500 habitants et deux autres au moins doivent représenter les villes de plus de 10'000 habitants.

3 Au surplus, l'EIAP s'organise lui-même.

Art. 7a Cadres de référence

1 Pour l'accueil collectif préscolaire et familial de jour, l'Office fixe des cadres de référence, après consultation des milieux concernés.

2 Pour l'accueil collectif parascolaire primaire, l'EIAP fixe, après consultation des milieux concernés, un cadre de référence pour les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 4^{ème} année primaire et un cadre de référence pour les enfants scolarisés de la 5^{ème} à la 8^{ème} année primaire.

Les articles 6a et 7a consacrent la volonté des communes de maîtriser les conditions dans lesquelles seront accueillis les enfants.

L'EIAP a comme mission de fixer les cadres de référence pour l'accueil collectif parascolaire, en remplacement des directives actuelles fixées par l'Office de l'accueil de jour des enfants – OAJE.

Il n'est pas possible d'anticiper le résultat des travaux de l'EIAP, mais de manière générale, il est vraisemblable que les nouveaux cadres de référence parascolaire ne soient pas très éloignés des anciens.

Au niveau préscolaire, le cadre de référence actuel fixe des taux de répartition en fonction de la qualification du personnel d'encadrement, y compris pour les enfants en 1ère et 2ème année Harmos, soit les 4 – 6 ans.

Dans le futur cadre de référence, un assouplissement de la répartition des taux de formation va être apporté, soit le ratio entre le nombre d'éducatrices ES-HES (formation tertiaire) et d'assistantes socioéducatives - ASE (formation secondaire – CFC), ainsi que d'auxiliaires. La proportion minimale d'éducatrices ES-HES passera de 53% à 40% de l'ensemble du personnel, y compris les auxiliaires. Cette adaptation du niveau d'exigence de formation de l'encadrement permettra d'intégrer plus d'ASE et potentiellement d'économiser de l'argent sur les salaires. Mais, si elle est appliquée, cela pourrait avoir des conséquences sur la qualité de la prise en charge.

Lors de la consultation sur la nouvelle LAJE, la Municipalité n'a pas soutenu cette nouvelle répartition, en raison de la nécessité de disposer de personnel formé au niveau tertiaire pour offrir des conditions d'accueil favorables à l'encouragement précoce (égalité des chances), à la prise en compte des diversités multiculturelles, et des familles ayant besoin d'un soutien éducatif. Par ailleurs, cette nouvelle répartition permettra difficilement de garantir la présence de personnel formé HES ou ES sur tous les groupes en continu, ce qui pose de réelles questions de responsabilité.

Dans l'attente de ces nouveaux cadres de référence, l'organisation de l'accueil de jour de l'enfance est définie par trois groupes de directives, soit:

- les directives de l'accueil collectif de jour préscolaire, regroupant quatre catégories distinctes:
 - o les Bébé, de 0 à 18-24 mois
 - o les Trotteurs, de 18-24 à 2,5 ans
 - o les Moyens, de 2,5 ans à 4 ans
 - o les Unités d'accueil pour écoliers – UAPE², de 4 à 6 ans
- les directives de l'accueil collectif de jour parascolaire:
 - o les Accueils pour écoliers en milieu scolaire – APEMS, de 6 à 12 ans
- Les directives de l'accueil familial de jour - AFJ
 - o Les préscolaires et parascolaires peuvent être mélangés, de 0 à 12 ans

Les réfectoires, cantines et autres espaces pique-nique ne sont pas compris dans le périmètre de la loi actuelle sur l'accueil de jour des enfants – LAJE - et ne reçoivent pas de subventions de la Fondation pour l'accueil de jours des enfants – FAJE. Il reste à définir quelle place leur sera accordée par l'EIAP ainsi que par la FAJE, pour respectivement les inclure dans les cadres de références et leur octroyer des subventions.

² Il est à noter que les appellations "UAPE" ou "APEMS" ne représentent pas forcément les mêmes années scolaires selon les communes, d'où parfois des confusions pour les parents changeant de domicile. En fonction de l'évolution des directives, il est possible que le réseau Renens-Crissier adapte le périmètre de ces appellations en conséquence.

Contribution de l'Etat

Art. 45 Contribution de l'Etat

1 La contribution de l'Etat est annuellement fixée à 25% de la masse salariale du personnel éducatif des structures d'accueil collectif et des coordinatrices de l'accueil familial de jour rattachées à un réseau d'accueil de jour reconnu.

Actuellement le fonds de la FAJE est alimenté par décret du Conseil d'Etat. L'introduction dans la nouvelle LAJE de la participation de l'Etat en % de la masse salariale, garanti à la FAJE, versus les réseaux et les communes que la subvention annuelle octroyée soit pérenne et évolue en fonction de l'augmentation des nouvelles places créées dans le Canton.

L'Etat augmentera progressivement sa participation jusqu'en 2023, pour atteindre l'objectif fixé. Les communes ont déjà pu bénéficier de cette "garantie" avec une augmentation des subventions de la FAJE dès juillet 2016 pour l'accueil familial de jour et dès 2017 pour l'accueil collectif.

2.2.3 Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises - LHPS

Chaque réseau du canton de Vaud possède son propre règlement pour établir le revenu déterminant servant de base à la facturation des frais de garde aux parents. La volonté d'unifier un mode de calcul du revenu est stipulé dans la LHPS, art. 2, lettre b, dernier alinéa.

Art. 2 Champ d'application

1 La présente loi s'applique aux prestations suivantes :

b. prestations circonstanciées :

- offre d'accueil de jour des enfants (en vigueur au 01.08.2018)B

Les réseaux se sont opposés à la mise en place d'un revenu déterminant unifié - RDU selon les méthodes de calcul de la LHPS. De manière générale, cela représenterait non seulement un manque à gagner pour les réseaux, mais un décalage dans le temps entre le revenu réel des familles et celui pris en compte selon la LHPS.

Le Conseil d'Etat avait pris en considération les remarques des réseaux en introduisant dans un premier temps un RDU redéfini selon leurs attentes dans la nouvelle LAJE. Devant des problèmes juridiques difficiles à résoudre, le RDU a cependant été retiré de la LAJE au dernier moment.

En conformité avec la LHPS, une nouvelle solution doit être trouvée entre les partenaires et l'Etat. Un délai a été fixé au 1er août 2018 pour son entrée en vigueur. En l'état, il est fort probable que ce délai ne puisse être tenu, sachant qu'entre l'adoption d'une nouvelle proposition et son entrée en vigueur, tous les règlements et barèmes de tarification des réseaux devront être revus, les contrats des parents changés et les logiciels de gestion adaptés.

2.3 Réseau Renens-Crissier

L'offre du réseau Renens-Crissier ne cesse de s'accroître, 223 places en 2009 (année de sa création³) contre 461 places en 2017. Pour rappel, la mise en réseau des différentes communes et des entreprises privées visait à étendre l'offre de l'AJE. On peut dire que cet objectif est en passe d'être atteint. Tant la mise en réseau et la coordination des différents lieux, que le travail réalisé par le comité de pilotage du réseau, ont permis d'étendre l'offre. En outre, des rencontres régulières au sein du comité de pilotage permettent également des échanges sur les préoccupations et les bonnes pratiques.

Dans le détail, cela représente 135 places préscolaires et 88 places parascolaires en 2009, contre 211 places pour les 0 à 4 ans et 250 places pour les 5 à 12 ans au 1^{er} janvier 2017. La même évolution concernant l'accueil familial de jour est observée, surtout au niveau du nombre d'heures effectuées, passant de 128'970 en 2009 à 262'516 heures en 2016.

A noter que les places en réfectoires ne sont pas prises en considération par la FAJE et ne sont donc pas comptabilisées par le réseau.

Au-delà de la redistribution des subventions de la FAJE, le réseau a permis l'harmonisation des tarifs, la mise en place de directives et règlements, ainsi que celle d'une liste d'attente centralisée. Afin de s'adapter à l'évolution, une révision de l'entier de ces documents est en cours. Le changement du logiciel de gestion du réseau fait partie de ce processus, et facilitera la mise en œuvre de ces modifications.

Le réseau est donc le garant du respect du cadre. Il veille aussi au développement "harmonieux" des places d'accueil, en s'assurant que les nouveaux projets s'inscrivent dans une planification cohérente en fonction des besoins de la liste d'attente.

Tout projet désirant bénéficier des aides au démarrage et des subventions de la FAJE doit obtenir l'aval du réseau.

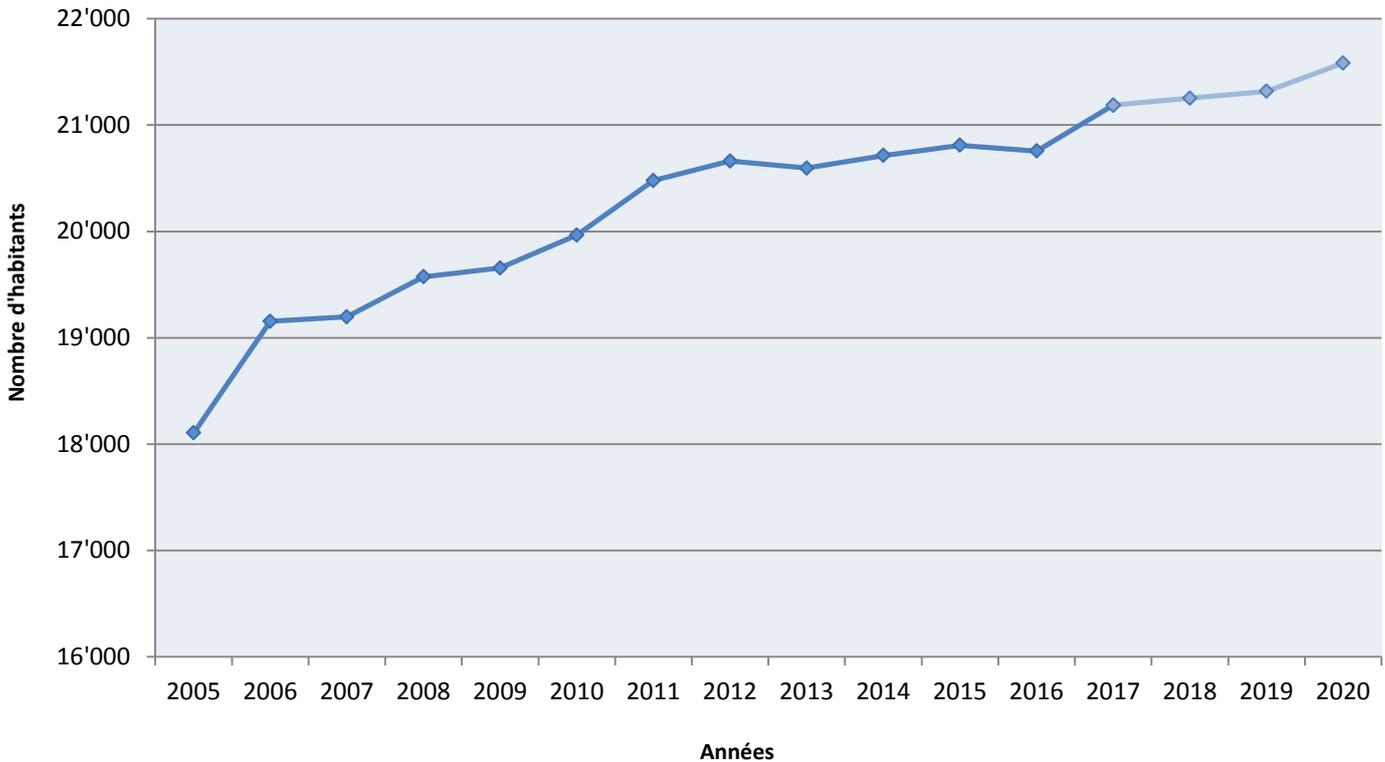
2.4 Evolution démographique

La population de Renens est en augmentation régulière et on dénombre 20'756 habitants au 31 décembre 2016.

L'incidence des nouveaux quartiers connus à ce jour amènera d'ici 2020 un total estimé à 21'600 habitants. Au-delà, le développement des futurs quartiers, Malley et Entrepôts en particulier, pourrait générer une augmentation estimée aujourd'hui à 3'000 personnes et donc un total avoisinant les 25'000 habitants.

³ Lors de la création du réseau en 2009, les places pour les enfants fréquentant les UAPE, soit de 4 à 6 ans étaient comptabilisées dans l'AJE préscolaire. Depuis 2014, la FAJE les comptabilise dans l'AJE parascolaire. En conséquence la différence du nombre de places entre 2009 et 2015 doit être pondérée entre préscolaire et parascolaire.

Evolution de la population de Renens



3. Situation de l'AJE préscolaire et parascolaire de Renens

3.1 Evolution des places 2010-2017

Le nombre de places offertes en accueil collectif a plus que doublé en 7 ans, passant de 169 en 2010 à 349 en 2017.

Il s'agit essentiellement d'une augmentation de places en accueil collectif parascolaire (+ 155), secteur qui n'offrait que 64 places réseau en 2010.

L'accueil collectif préscolaire a modestement augmenté (+ 25 places), mais possédait déjà 105 places en 2010.

Parallèlement au développement de l'accueil collectif de jour, le nombre d'accueillantes en milieu familial a également augmenté passant de 38 à 51, et le nombre d'enfants accueillis de 164 à 245. Mais c'est surtout l'augmentation du nombre d'heures d'accueil à domicile qui a plus que doublé, soit de 139'692 à 262'516 (statistiques 2010 - 2016, pour le réseau Renens-Crissier).

En tant que tels, les jardins d'enfants n'offrent pas un accueil continu permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle tel que mentionné dans la LAJE. Néanmoins, ils offrent un lieu de socialisation avant l'école pour les enfants, et pour les parents quelques heures par semaine de prise en charge.

De plus, ils sont aussi mis à contribution pour des mesures d'urgence de type TOR (structure à temps d'ouverture restreint). De ce fait, ils peuvent bénéficier de subventions de la FAJE. 5 places supplémentaires ont été créées depuis 2010, ce qui représente 35 places en 2017 (15 au Pinocchio et 20 aux Lapins bleus). La Ville de Renens subventionne également le Jardin d'enfants de Florissant, géré par une association de parents, qui offre 9 places sur 4 matinées.

3.1.1 Tableau de l'évolution des places 2010-2017

Lieux d'accueil	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Renens</i>								
Tournesol	18	18	18	18	17	17	17	17
Globe-Trotteurs	39	34	34	34	34	34	34	34
UAPE Censuy						12	24	24
Farandole	57	62	62	62	62	67	67	67
APEMS Léman	40	40	40	40	40	40	40	48
APEMS 24-janvier		40	40	40	40	40	40	48
<i>Sainte-Famille</i>		35	35	40	45	50	51	51
<i>F. Baumettes</i>	15	15	15	15	15	15	15	15
<i>Réfectoire du Temple</i>								
Repas Chaud					35	35	35	35
Pique-nique					10	10	10	10
Total	169	244	244	249	298	320	333	349

3.2 Offre actuelle

La situation de l'offre pour l'accueil collectif de jour de l'enfance à la rentrée scolaire 2017-2018 est représentée dans le tableau ci-dessous. Ce dernier la détaille en fonction des lieux d'accueil et des catégories définies par les directives de l'OAJE.

A noter aussi que pour la garderie des Baumettes, seules les places occupées par des enfants de Renens y sont recensées (il s'agit d'une moyenne fluctuante).

3.2.1 Tableau de l'offre de l'AJE à la rentrée scolaire 2017-2018

Structures pré et parascolaire Renens	NB places accueil	Bébés 4-18 mois	Trotteurs 18 - 30 mois	Moyens 2,5 à 4 ans	UAPE 4 - 6 ans	APEMS 7 - 12 ans	Réfectoire 7 - 12 ans	Place Pique-nique
Crèche le Tournesol	17	10	7					
Garderie Les Globe-Trotteurs	34		14	20				
UAPE du Censuy	24				24			
Garderie UAPE La Farandole	67	10	7	20	30			
Foyer Sainte Famille (100% Renens)	51		7	20	24			
Garderie Les Baumettes (partie Renens)	15	5	4	6				
APEMS du Léman	48					48		
APEMS du 24-Janvier	48					48		
Réfectoire du Temple	45						35	10
Espace repas du Léman							(8 7-8 ^{ème})	
Totaux existant	349	25	39	66	78	96	35	10

Pour la compréhension de ce tableau, il est important de préciser qu'une place est occupée en moyenne par 1,4 à 1,5 enfants. En effet, la majorité des enfants sont accueillis à temps partiel.

L'accueil familial de jour – AFJ

Les accueillantes en milieu familial complètent de manière importante l'offre. Pour la Commune de Renens, cela représente 201 enfants pris en charge à fin 2016, dont environ 2/3 d'écoliers.

Garderie privée Les Chattons

Il existe une garderie privée ne faisant pas partie du réseau Renens-Crissier sur le territoire communal de Renens. Il s'agit de la garderie "Les Chattons", sise au chemin de la Roche 3. Elle compte 49 places, 15 Bébés, 14 Trotteurs et 20 places Moyens.

Ces places n'étant pas subventionnées par la Ville de Renens, elles ne sont pas priorisées pour ses habitants. Dans ces conditions, elles ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Néanmoins, selon les chiffres qui ont été fournis au service Enfance-Cohésion sociale par la direction de cette structure, 25 enfants domiciliés à Renens étaient accueillis en décembre 2016, soit 10 Bébés, 8 Trotteurs, 7 Moyens.

On constate que les places Bébés sont les plus sollicitées, à mettre sans doute en relation avec l'offre de la Ville de Renens.

Espace repas du secondaire du Léman

L'espace repas du secondaire du Léman, offre actuellement 36 places avec accès libre. Les élèves peuvent s'inscrire pour un repas chaud à l'APEMS du Léman. L'offre pour l'instant suffit à la demande et aucun n'élève n'est refusé.

Il faut être conscient que si la Direction des écoles secondaires diminuait le temps de la pause de midi pour des raisons d'organisation et d'occupation des salles de cours, et que de ce fait, les écoliers n'aient plus le temps de rentrer chez eux, la demande pourrait très vite augmenter.

Depuis l'ouverture du nouveau collège du Censuy, tous les élèves de 7^{ème} et 8^{ème} années de l'Etablissement primaire de Renens-Est y ont été enclassés. De ce fait, l'APEMS du Léman s'est rempli à midi et pour offrir encore des places aux plus petits du collège du Simplon et du Censuy, les plus grands ont été orientés à l'Espace repas. Ils sont accueillis dans les mêmes conditions qu'au réfectoire du Temple, et peuvent bénéficier d'un repas chaud.

Afin de préserver des places à l'Espace repas du secondaire, des enfants fréquentant le réfectoire du Temple les années précédentes y montent depuis le collège du Censuy. Etant âgés entre 11 et 12 ans, ils font ce trajet de moins d'un kilomètre en ¼ heure. Ils se rendent seuls au réfectoire, ceci en accord avec les parents.

3.3 Taux de couverture 2016 Réseau Renens-Crissier

3.3.1 Taux de couverture de l'accueil collectif préscolaire et parascolaire

Le taux de couverture de l'accueil collectif est calculé selon le nombre de places à plein temps offertes rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

Statistique VAUD a affiné sa manière de calculer ce taux ces dernières années, portant sur la population et le nombre de places prises en considération, ce qui rend la comparaison avec les années antérieures aléatoire, car les bases ne sont pas identiques.

Les résultats de l'enquête 2016 de Statistique VAUD, pour le réseau Renens-Crissier et pour l'ensemble des réseaux vaudois sont joints en annexe de ce rapport.

En 2016, le réseau Renens-Crissier se trouve légèrement en dessous de la moyenne cantonale avec un taux de places préscolaires subventionnées à 18% contre 21% au niveau du canton. Pour le parascolaire, même constat avec 9%, contre 11% au niveau du canton. Sans le réseau-L (Lausanne, 41% en préscolaire et 24% en parascolaire), qui est le poids lourd de l'accueil de jour et qui dispose d'une offre bien plus importante que le reste des autres régions, le réseau Renens-Crissier se trouverait certainement dans la moyenne cantonale. En moyenne cantonale, une place à plein temps correspond à 2 enfants accueillis.

Bien qu'il soit intéressant de se situer par rapport au reste du canton, ces statistiques ont leurs limites, car les besoins et les solutions ne sont pas les mêmes selon les régions.

3.3.2 Taux de couverture de l'accueil familial

A partir de l'enquête 2016, le taux de couverture en accueil familial se calcule sur la base des places à plein temps. Celles-ci sont obtenues en divisant les heures facturées selon le type d'accueil, disponibles dès 2016, par le nombre d'heures d'accueil correspondant à une place à plein temps.

Jusqu'en 2015, le taux de couverture était estimé sur la base du nombre de places autorisées. Les données 2016 ne sont donc pas comparables avec celles des années 2010-2015. Cette nouvelle méthode de calcul permet d'une part de comparer les taux de couverture de l'accueil familial à ceux de l'accueil collectif et, d'autre part, de distinguer l'offre en accueil familial selon l'âge des enfants (préscolaire et parascolaire).

Pour le réseau Renens-Crissier, le taux de couverture de l'accueil familial préscolaire est de 4.3% et pour le parascolaire de 5.1% en 2016, soit légèrement plus que la moyenne cantonale. L'influence du réseau-L est aussi prépondérante, mais cette fois à la baisse, puisque le taux est de 2.3% et pour le parascolaire de 1.5% en 2016 pour Lausanne.

3.4 Liste d'attente

Depuis novembre 2014, les parents peuvent inscrire leur enfant sur liste d'attente directement sur le site internet de la Ville de Renens. Pour les parents qui ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques, la possibilité d'inscrire leur enfant au guichet des structures ou par téléphone via la gestionnaire de réseau est toujours possible.

L'inscription sur liste d'attente est valable trois mois. A chaque échéance, un e-mail est envoyé automatiquement aux parents. Ils peuvent soit renouveler d'un simple clic leur inscription, soit l'annuler, ou la modifier (pour un changement d'horaire par exemple). Ces possibilités sont offertes d'ailleurs en tout temps. La liste d'attente est donc le reflet concret des demandes, elle est à jour et à disposition des directions des structures pour l'attribution des places se libérant.

Au 21 août 2017, pour la seule Ville de Renens, 234 enfants étaient inscrits sur la liste d'attente, représentant 143 places d'accueils tous âges et tous modes d'accueil confondus (une place occupée correspondant en moyenne à 1,5 enfants). Parmi ces 143 places, 79 ont dépassé la date du début d'accueil souhaitée par les parents sans avoir obtenu satisfaction, les autres étant des demandes correspondant à une entrée ultérieure.

L'accueil familial bien qu'important dans le nombre de places offertes et de solutions trouvées pour les parents, n'est que très rarement le 1^{er} choix de placement. Dans la liste, seules 11 places concernent l'AFJ, dont 7 qui ont dépassé la date du début d'accueil souhaitée.

3.4.1 Tableau la liste d'attente au 21 août 2017

Âge des enfants	Nb total d'inscriptions	Nb d'inscriptions échues	Nb de places nécessaires pour absorber toutes les inscriptions	Nb de places nécessaires pour absorber les inscriptions échues
0 – 2 ans	128	55	74	31
2 – 4 ans	51	40	32	24
4 – 8 ans	41	30	27	18
8 – 12 ans	14	9	10	6
Totaux	234	134	143	79

A la lecture du tableau, on peut constater que les besoins pour les enfants en bas âge représentent plus de la moitié des inscriptions totales. Ces besoins diminuent fortement avec l'âge des enfants. Deux raisons principales expliquent cette baisse:

- L'offre en places "Bébés" (25 places) est bien inférieure à celle des "Trotteurs" (39 places) et des "Moyens" (66 places), ce qui permet à moyen terme d'accueillir une partie des petits devenus grands figurant sur la liste d'attente.

- Devant l'absence de perspective d'attribution d'une place, les parents doivent revoir leur projet:
 - o Changement et/ou diminution du taux de travail de l'un ou des deux parents
 - o Renoncement à travailler pour l'un des parents
 - o Recherche d'une autre solution de garde hors réseau, garderie privée, tissu familial – grands-parents – ou réseau personnel
 - o Maman de jour non déclarée
 - o Jeune fille au pair, nounou à domicile
 - o Mixage de ces différentes alternatives tout au long de la semaine
- Une partie de ces solutions "transitoires" trouvées par les parents se pérennise dans le temps, et de ce fait, les enfants concernés ne réapparaissent pas dans la liste d'attente.

Au niveau parascolaire, on peut également constater que l'offre est proche de la demande, se rapprochant ainsi des buts de la nouvelle LAJE.

Il faut être conscient que la liste d'attente ne représente que la partie des demandes qui est inventoriée (pointe de l'iceberg). En effet, plus l'offre est développée, plus les parents s'attendent à trouver une place, et plus la demande est importante, comme l'a démontré le professeur Bonoli ⁴.

Certains enfants fréquentant les jardins d'enfants étaient, et sont encore parfois, dans l'attente d'une place en accueil collectif continu. En l'état, il n'y a plus de liste d'attente pour les enfants correspondant à l'âge d'accueil et toutes les demandes peuvent être traitées dans le mois. Le développement de l'offre en accueil collectif préscolaire (notamment du nombre de places chez les "moyens") est de nature à expliquer la baisse de la demande dans les jardins d'enfants, la catégorie d'âge étant identique.

Ce constat est valable pour les deux jardins d'enfants communaux que sont le Pinocchio et les Lapins Bleus, ainsi que pour le jardin d'enfants de Florissant, subventionné par la Ville de Renens, mais géré par une association de parents.

4. Planification de l'AJE

4.1 Priorité de développement de l'AJE

L'objectif de la planification en accueil collectif de jour de l'enfance est de tendre à satisfaire les demandes des parents, en limitant le temps d'attente tout en garantissant à chacun que finalement une place leur soit attribuée. La mise en place d'un tel dispositif nécessite du temps et des moyens financiers importants qui ne peuvent être envisagés que sur plusieurs années.

Dans ces conditions, des priorités de développement ont été dressées:

- Respecter l'article 4a de la nouvelle LAJE concernant les prestations minimales des communes en matière d'AJE parascolaire, à savoir, permettre aux parents de concilier vie familiale et activité professionnelle.
- Garantir la continuité dans l'accueil, c'est-à-dire assurer le passage d'un enfant d'un groupe à un autre groupe.
- Développer des places pour les plus petits, soit idéalement les bébés, sans perdre de vue la continuité d'accueil dans le temps.

⁴ Rapport du Professeur Giuliano Bonoli et de Mme Sandrine Vuille pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), "L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud", 29 août 2013, IDHEAP.

- Offrir la continuité de l'accueil dans le périmètre de vie de l'enfant, soit en relation avec son lieu d'habitation et de scolarisation; ce qui a plusieurs effets bénéfiques: meilleure intégration dans le quartier, moins de déplacements en voiture, plus de sécurité dans les trajets et moins de dérogations d'enclassement.
- Etre attentif aux divers projets de construction planifiés ou envisagés, communaux ou privés, pour les analyser sous le regard de l'accueil de jour de l'enfance: nouvelles demandes en places d'AJE, opportunité de locaux pour le développement d'une structure ou création d'un nouveau partenariat avec une entreprise.

En raison de l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle LAJE et du respect des exigences qui y sont fixées, la priorité est donnée au développement de places en accueil parascolaire, sans oublier que les demandes non satisfaites des familles se situent principalement au niveau des plus jeunes des préscolaires, à savoir les bébés.

Comme il a été mentionné au niveau de la liste d'attente, l'accueil familial n'est pas la solution souhaitée par la grande majorité des parents. Cette observation a également été faite à l'occasion de l'ouverture de nouvelles structures d'accueil collectif avec une baisse des places d'AFJ dans les secteurs concernés.

Néanmoins, les nombreux avantages qu'offre l'AFJ, tant pour les enfants que pour les parents et la commune, expliquent le nombre élevé de places. Au niveau planification, il ne nécessite aucun investissement conséquent et les charges d'exploitations suivent la demande, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse. C'est pourquoi, il est prévu de maintenir l'objectif de 50 à 52 accueillantes en fonction.

Il est à noter que cet objectif n'est pas facile à atteindre, car le niveau d'exigence de la qualité de l'accueil, ainsi que celui de la formation ont été élevés, ce qui a permis de renforcer la confiance des parents dans cette forme d'accueil.

Particularité de l'accueil parascolaire

L'accueil parascolaire est lié à l'enclassement scolaire. Qu'il soit collectif ou familial, le dispositif mis en place doit être à même d'assurer l'accompagnement des plus petits enfants à l'école. Il en découle un besoin de coordination entre les Directions des Etablissements primaires et les structures du réseau avant l'enclassement, ce qui n'est pas toujours facile à mettre en œuvre.

En effet, les Directions des Etablissements primaires sont tenues par des contraintes organisationnelles et budgétaires motivant leurs possibilités d'enclassement. C'est pourquoi, il est difficile de tenir systématiquement compte des solutions d'accueil parascolaire des élèves pour choisir le collège dans lequel ils seront enclassés. Pour diminuer les inadéquations entre l'enclassement et l'accueil parascolaire, le mieux serait de desservir chaque bâtiment scolaire par une offre correspondant aux besoins. Cependant, cet idéal ayant un coût en personnel, notamment pour assurer les déplacements entre l'école et le lieu d'accueil parascolaire, un regroupement des enfants dans un même collège sera toujours privilégié.

Dans ces conditions, pour les demandes de placement en cours d'année scolaire, il se peut qu'une place d'accueil correspondant à la demande horaire des parents soit disponible dans une structure ou chez une accueillante en milieu familial, mais que le collège fréquenté par l'enfant ne soit pas desservi.

4.2 Les projets inscrits aux budgets 2017 et 2018

APEMS du Léman

A la rentrée scolaire 2017-2018, la capacité d'accueil de l'APEMS du Léman a été augmentée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 40 à 48 places le midi, et de 24 à 36 places l'après-midi ; le mercredi midi a augmenté de 24 à 36 places. La structure existant déjà, des économies importantes sont réalisées pour l'ouverture de ces nouvelles places, ce qui les rend très intéressantes.

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, il est prévu d'augmenter encore la capacité d'accueil tous les matins de 24 à 36 places, les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 36 à 48 places, ainsi que le mercredi à midi de 36 à 48 places et l'après-midi de 24 à 36 places.

APEMS du 24-Janvier

L'APEMS du 24-Janvier est déjà passé à 48 places le midi depuis la rentrée 2016-2017. A la rentrée 2017-2018, la capacité d'accueil a été augmentée les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 36 à 48 places l'après-midi, et le mercredi midi de 24 à 36 places. En effet, on a pu constater que les places de l'après-midi sont de plus en plus demandées et s'approchent de la demande du midi. Même constat que pour l'APEMS du Léman, la structure existant déjà, des économies importantes sont réalisées pour l'ouverture de ces nouvelles places, ce qui les rend très intéressantes.

Pour la rentrée 2018-2019, il est prévu d'augmenter tous les matins de 24 à 36 places, le mercredi à midi de 36 à 48 places et l'après-midi de 24 à 36 places.

4.3 Les projets engagés

Garderie UAPE Le Tournesol

D'ici à 2020, la construction de la garderie Le Tournesol à l'avenue du Château 17, comprenant un accueil pour 44 enfants en préscolaire et 24 en UAPE, devrait être terminée. Ce projet prévoit 7 nouvelles places de Trotteurs, 20 nouvelles places Moyens, et 24 places UAPE supplémentaires. Afin de faciliter la transition et d'éviter à des enfants/des parents d'être ballotés d'une structure à l'autre, il est envisageable d'ouvrir prématurément un groupe de Moyens (36 mois à 4 ans) à la rentrée scolaire 2018-2019, à la Croisée. En effet, cela garantirait la continuité d'accueil des Trotteurs du Tournesol à la reprise de l'année scolaire 2018-2019.

Cette solution devra être analysée d'ici à avril 2018, en fonction de l'avancement de travaux, des enfants accueillis, des rotations des groupes et de la disponibilité des locaux. En cas d'intérêt, elle sera incluse au préavis de construction dans la partie consacrée aux charges d'exploitation de la nouvelle garderie du Tournesol.

Jardin d'enfants de Florissant

Sur le site de Château 17, le jardin d'enfants partageait une petite salle avec d'autres utilisateurs. Avec le nouveau projet, une place spécifique est prévue pour le jardin d'enfants de Florissant. Outre l'amélioration de la qualité d'accueil dans un lieu adapté au mandat, la surface à disposition sera un peu plus grande et permettra selon le besoin, une augmentation du nombre d'enfants accueillis à 15 (au lieu des 9 actuels). De plus, le nombre de périodes d'ouverture peut lui aussi être augmenté.

En raison de l'absence de demandes en liste d'attente sur l'ensemble des jardins d'enfants financés ou subventionnés par la commune, il n'est pas prévu de nouveaux projets, ni de nouvelles charges significatives d'exploitation.

4.4 Les projets à l'étude 2016-2021

Les différents projets ci-dessous représentent des intentions qui doivent encore être affinées quant au nombre de places offertes en relation avec l'évolution des besoins et des moyens à disposition. Cependant, et comme il s'agit de constructions nouvelles, le nombre de places envisagées permet de prévoir les surfaces qui seront nécessaires.

Dans l'alternative où la demande n'est dans un premier temps pas aussi élevée que prévue, le coût d'exploitation représenté principalement par des charges en personnel, peut être adapté progressivement, seule la partie "location des locaux" restant comme charges fixes.

Dans l'autre sens, si les locaux prévus n'anticipent pas une probable hausse de la demande, il sera impossible, sans frais bien plus onéreux, d'y remédier.

CFF Entrepôts

Les contours du projet de la garderie au lieu-dit "les Entrepôts" des CFF ne sont pas encore déterminés, car les besoins en places de l'entreprise des CFF restent à définir ainsi que les conditions de mise à disposition des locaux.

Compris dans le même périmètre que la garderie des Globe-Trotteurs, il est prévu que ce projet des Entrepôts complète l'offre déjà existante dans les quartiers au Sud des voies. L'objectif est de proposer un centre de vie enfantine de la taille de celui de la garderie du Tournesol, soit de 44 places préscolaires, ce qui implique la création de 10 places Bébés supplémentaires. A ces places pourraient s'ajouter celles que les CFF souhaiteraient proposer à leurs employés et financées par leurs soins. Une UAPE de 24 places est également envisageable, soit en déplaçant celle du Censuy (ce qui libérerait la place pour un réfectoire), soit par la création de 24 places.

L'intérêt d'une concentration sur un même site des enfants 4 mois à 6 ans, permet une meilleure gestion des ressources.

D'autres variantes sont envisageables, par exemple, l'effectif de la garderie des Globe-Trotteurs rejoindrait le site des Entrepôts, laissant ses locaux actuels libres; ceux-ci pourraient être mis à disposition des Lapins Bleus, permettant ainsi l'économie de la location des locaux actuels ou seraient mis à disposition du secteur enfance pour organiser la formation d'accueillantes accompagnées des enfants dont elles ont la garde.

Autre possibilité, la garderie des Globes-Trotteurs reste dans ses locaux en maintenant son offre actuelle ce qui signifierait la création d'une nouvelle garderie de 44 nouvelles places en préscolaire (10 Bébés, 14 Trotteurs et 20 Moyens).

Foyer Sainte-Famille

Le Foyer Sainte-Famille désirant reconstruire leur bâtiment, un projet de nouvelle garderie est à l'étude. A ce jour, aucun changement du nombre de places offertes et/ou de la composition des groupes n'a été envisagé. Néanmoins, s'il apparaissait que pour une raison ou une autre le Foyer Sainte-Famille désirerait modifier la convention qui le lie avec la Commune de Renens, il le ferait en accord avec celle-ci.

Pavillon Florissant

L'école de Florissant est le dernier "grand" collègue non desservi par de l'accueil collectif de jour. Le Pavillon de Florissant devant être rénové, il est prévu d'y implanter un APEMS de 24 places, qui pourrait selon les demandes et les finances communales s'étendre à 36 voire 48 places.

4.5 Les projets à l'étude 2022 +

Plusieurs autres projets sont à l'étude, mais pour des raisons de planification des travaux, de financements, ainsi que de coûts de gestion des lieux d'accueil, ils ne devraient pas être disponibles avant 2022.

Néanmoins, il est important de les mentionner dans ce rapport pour les garder en perspective de développements futurs. Il sera temps alors de les dimensionner en fonction de l'évolution des moyens et des besoins.

Parc du gazomètre – quartier Malley

Dans le nouveau quartier de Malley, un centre de vie enfantine comparable à celui du Tournesol est prévu, soit 44 places en préscolaires et 24 en UAPE. Un APEMS, avec des places réfectoire (82 places) complétera l'offre parascolaire. Ce nouveau dispositif d'accueil de jour de l'enfance jouera aussi le rôle de garderie de quartier, les habitants de Longemalle, des Côtes du Mont de By et Au Mottey bénéficieront aussi de ces infrastructures.

L'accueil parascolaire devrait couvrir l'ensemble des besoins du nouvel Etablissement scolaire intercommunal. En termes d'accueil de jour des enfants, une réflexion commune entre Renens et Prilly sera nécessaire, pour définir la taille du dispositif d'accueil et son fonctionnement, à l'instar de la planification scolaire.

Pépinières et Farandole

Dans le cadre de la nouvelle construction aux Pépinières, des infrastructures parascolaires sont prévues. Un APEMS avec des places en réfectoire renforcerait l'offre existante actuelle (APEMS du 24-Janvier et réfectoire du Temple).

Comme pour Malley, les proportions entre l'APEMS, le réfectoire, les places pique-niques seront susceptibles d'être modifiées selon les demandes des parents et l'évolution du cadre légal, l'important étant de disposer des surfaces nécessaires pour l'accueil.

De plus, il est également envisageable d'ouvrir une UAPE dans le futur bâtiment des Pépinières. Il ne s'agirait pas de nouvelles places UAPE, mais d'un déplacement de toute ou partie de celles de la Farandole; ceci afin de dégager des locaux permettant de développer de nouvelles places d'accueil préscolaire à la Farandole.

Garderie des Baumettes

La Fondation des Baumettes étudie diverses possibilités d'agrandissement de l'EMS en vue de n'offrir que des chambres individuelles. Ce projet nécessiterait une modification du plan partiel d'affectation.

Dans ce cadre, et en cas d'intérêt de la part des communes de Renens et Crissier, il serait envisageable d'intégrer à l'étude un agrandissement de la garderie avec à la clé une augmentation des places à disposition pour ces mêmes communes. La réflexion étant à ses débuts, aucun scénario n'a encore été étudié.

Projets de garderies privées

Un projet de garderie privée devait voir le jour à la Croisée. Comme il n'était pas prévu d'introduire une tarification échelonnée selon les revenus des parents, elle n'aurait pas pu intégrer le réseau. De ce fait, elle n'aurait pas été subventionnée par la Ville de Renens et par la FAJE. Cependant, le projet a été abandonné pour d'autres raisons.

D'autres garderies privées sont néanmoins susceptibles d'être ouvertes, sur le site de la Croisée ou ailleurs. Il s'agira alors pour le service Enfance – Cohésion sociale, d'être attentif à une saine collaboration, permettant un complément de l'offre dans les secteurs manquants, mais aussi de veiller à maintenir une mixité sociale au sein des structures de l'enfance, qu'elles soient privées ou communales.

4.5.1 Tableau des développements 2016-2021

Plan	Structures pré-scolaires, Renens	NB places d'accueil	Bébés 4-18 mois	Trotteurs 18 - 30 mois	Moyens 2,5 à 4 ans	UAPE 4 - 6 ans	APEMS 7 - 12 ans	Réfectoire 7 - 12 ans	Place Pique-nique
	Totaux existant 2016	341	25	39	66	78	88	35	10
août.17	APEMS du Léman	8					8		
2020	Crèche le Tournesol	51		7	20	24			
2018?	Foyer Sainte Famille	0							
2018-2019?	Entrepôts, au sud des voies (CFF)	10	10						
2018-2019?	Pavillon Florissant	24					24		
	Totaux développements futurs	93	10	7	20	24	32	0	0
	Totaux existants et à l'étude	434	35	46	86	102	120	35	10

4.6 Taux de couverture 2021 - Couverture des besoins

Taux de couverture 2021 Commune de Renens

Afin de mesurer l'impact des projets prévus sur Renens (et à la différence de la méthode retenue pour le calcul des taux de Statistique Vaud), les taux ont été mesurés à l'échelle exclusive de la Commune de Renens, en excluant la population de Crissier, les places des structures de Crissier, de Bobst et une partie de celles des Baumettes. Il a été tenu compte également d'une augmentation de la population. En cohérence avec les nouvelles places chiffrées dans le tableau des développements futurs 2016-2021, le nouveau quartier de Malley n'est pas compris dans cette projection, ni du point de vue de ses habitants, ni du point de vue des places d'accueil.

Avec ces nuances, les places d'accueil préscolaires passant de 130 à 167, verraient une progression de leur taux de couverture de 15,6% à 19,4%. De manière à les différencier par catégorie, les évolutions des taux de couverture sont les suivants: groupe Bébés de 9,4% à 12,7%, Trotteurs 16,5% à 18,8% et pour les Moyens 20% à 25,2%.

Les places d'accueil parascolaires, soit les UAPE et les APEMS, progressent de manière plus significative, passant de 166 à 222 places. En incluant les places réfectoires, l'augmentation est de 201 à 257 places. Le taux de couverture ainsi pris en considération passerait globalement de 11,8% à 14,6%, soit pour les UAPE de 17,4% à 22,1%, pour les APEMS y compris réfectoires, de 9,8% à 11,9%.

L'objectif de l'accueil familial étant de conserver son niveau actuel, le taux de couverture 2021 devrait rester à hauteur de celui mentionné au point 3.3.2 Taux de couverture de l'accueil familial.

Couverture des besoins

En dehors du coût financier, la question est de savoir dans quelles mesures ces projets sont suffisants ou au contraire trop ambitieux en termes de besoins.

Selon la liste d'attente actuelle, on peut constater que les 10 places Bébés ne suffiraient pas à couvrir la demande. Pour les Trotteurs et les Moyens, l'augmentation des places suffiraient juste à couvrir la demande. Pour les UAPE et les APEMS, l'offre serait plus grande que la demande exprimée actuellement.

Cependant, il ne faut pas oublier que la création de 10 places Bébés supplémentaires représenterait à terme une quarantaine d'écoliers de plus à accueillir, la période d'accueil parascolaire durant 8 ans, soit 4 fois plus que celle des bébés (2 ans). En effet, l'expérience nous démontre qu'une grande partie de ces bébés ne quitteront plus l'accueil collectif jusqu'à la fin de leur école primaire.

5. Finances

La mise en place de ces structures nécessite des investissements qui ne sont pas mentionnés dans ce rapport, ceux-ci figurant de manière détaillée ou faisant partie d'un plus grand projet, dans le plan des investissements 2017-2021 de la Ville de Renens. Dans ce chapitre, il est donc traité uniquement des charges d'exploitation annuelles.

Afin de déterminer avec exactitude le coût réel engendré par les lieux d'accueil, l'entier des prestations des services est pris en considération, notamment par l'intermédiaire des imputations internes: - personnel, biens, services et marchandises, énergie et combustibles, loyers/chauffage, formation, frais de conciergerie, licences informatiques.

Au-delà de la clarté comptable qu'apportent ces imputations, elles permettent de calculer le coût maximum autorisé à facturer aux parents, conformément aux exigences de la FAJE.

Dans ces imputations internes figurent les loyers, que les locaux appartiennent ou non à la Commune de Renens. Les loyers des locaux communaux sont donc des charges pour les structures et des revenus pour les sections "Bâtiments".

Exemple des comptes 2016 des Globe-Trotteurs:

- Compte 7110.3904.00 Charges CHF 66'900.-
- Compte 3435.4904.00 Revenus CHF 66'900.-

Le loyer devrait permettre de couvrir tout ou partie de la charge hypothécaire et de l'amortissement des bâtiments ou locaux communaux dédiés à l'accueil de jour des enfants.

Le choix des projets et leur dimensionnement ont été conditionnés par les possibilités financières de la Commune de Renens. Les projections financières tiennent compte de plusieurs paramètres expliqués ci-dessous.

5.1 Coûts moyens d'une place en 2016

Si les charges brutes sont relativement stables, les revenus sont évolutifs, déterminés en partie selon le revenu des parents. Cette variable influence fortement le coût net d'une place pour les bébés, en raison du peu de places d'accueil communales. Avec une plus grande offre, on constate un lissage de cette variable, ce qui implique peu de différence d'une année à l'autre.

Le coût net 2016 par place représente le déficit restant à la charge de la Commune de Renens. Il est calculé par la différence entre les charges brutes et les revenus (participation parents et subventions FAJE). Pour les structures communales de Renens, les coûts annuels nets 2016 représentent les montants suivants par place:

- Bébé CHF 30'100.-
- Trotteur CHF 23'100.-
- Moyen CHF 15'700.-
- UAPE CHF 12'500.-
- APEMS CHF 5'100.-
- Réfectoire CHF 1'200.-

Le coût net d'une place est un indicateur "rapide" pour le calcul des charges annuelles d'exploitation des projets à venir. Il doit être complété par une approche plus spécifique. Par ailleurs, la capacité d'accueil des structures en place a été exploitée au maximum, de ce fait, les charges nettes d'exploitation par place sont moins onéreuses que dans un nouveau projet.

5.2 Part du loyer dans les charges

Compris dans le coût net de la place, le prix du loyer est un élément important à prendre en considération. Il est variable d'un projet à l'autre. Il influence les charges d'une manière plus importante dans les accueils des grands (parascolaire) que les petits (préscolaire), comme le démontre le tableau ci-dessous extrait des comptes 2016.

	Charges brutes	Revenus	Charges nettes	dont loyer	Part loyer (%)
APEMS Léman	411'515.40	210'258.55	201'256.85	40'850.00	20.30%
APEMS 24-Janvier	480'796.75	307'848.55	172'948.20	41'199.45	23.82%
Farandole	2'041'780.55	930'091.60	1'111'688.95	106'245.90	9.56%
Globe-Trotteurs	1'319'093.35	625'104.45	693'988.90	66'900.00	9.64%
Tournesol	798'597.85	316'329.20	482'268.65	28'500.00	5.91%
UAPE Censuy	452'542.40	260'892.55	191'649.85	28'500.00	14.87%

Le loyer fait partie des charges incompressibles d'un projet à son démarrage, contrairement aux charges du personnel qui évoluent en fonction du nombre d'enfants accueillis, et ce jusqu'à concurrence de l'exploitation maximum des mètres carrés mis à disposition.

5.3 Estimation des charges nettes d'exploitation annuelles par projet

Les charges nettes d'exploitation annuelles de chaque projet ont été estimées en tenant compte des deux critères développés dans les points précédents, à savoir le coût net d'une place et le loyer.

Ces estimations budgétaires sont présentées dans le rapport à titre indicatif, elles seront affinées lors de la rédaction des préavis en relation avec chaque projet.

Garderie UAPE Le Tournesol

Pour l'estimation des futures charges nettes d'exploitation annuelles, il a été tenu compte d'une augmentation du loyer à CHF 200.-/m2 au lieu des CHF 150.-/m2 imputés dans le budget 2017.

Préscolaire 44 places y compris 17 places existantes:

- Total des charges nettes d'exploitation annuelles CHF 1'149'600.-
(augmentation de CHF 649'200.- par rapport au budget 2017)

Parascolaire 24 nouvelles places en UAPE:

- Total des charges nettes annuelles estimées à CHF 343'700.-

Il est à noter que le jardin d'enfants de Florissant fait partie intégrante du projet de construction du Tournesol. Il est géré actuellement par une association de parents. Les nouveaux locaux permettront une augmentation du nombre d'enfants accueillis ainsi qu'une plus grande disponibilité d'horaire. Il est donc possible que la subvention accordée à cette association puisse évoluer en fonction de la demande des parents et de la volonté de l'association.

CFF Entrepôts

Les conditions de mise à disposition des locaux n'ont pas encore été négociées avec CFF Immobilier, le montant du loyer est donc susceptible d'évoluer. Néanmoins, il a été tenu compte d'un loyer en relation avec celui, revu à la hausse, des Globe-Trotteurs.

Préscolaire 44 places y compris 34 places existantes:

- Total des charges nettes d'exploitation annuelles CHF 1'206'800.00
(augmentation de CHF 417'600.00.- par rapport au budget 2017)

Dans cette version, les locaux actuels des Globe-Trotteurs sis à la Rue du Simplon 7D, ne sont plus utilisés par ceux-ci. En fonction des demandes et des moyens financiers à disposition, il est envisageable d'y créer de nouvelles places d'accueil. Dans l'intervalle, ils pourront être utilisés pour des prestations en lien avec l'accueil de jour des enfants, formation des accueillantes, activités diverses telles que "Sur le Chemin de l'Ecole" par exemple.

Idéalement, l'UAPE du Censuy devrait être regroupée avec la garderie des Globe-Trotteurs sur le site des Entrepôts. En effet, cela faciliterait la gestion du personnel et générerait certainement des économies. Dans cette alternative, les locaux actuels de l'UAPE du Censuy, sis à la Rue du Lac 2, pourraient être consacrés à un nouveau réfectoire scolaire dédié aux primaires, pour les raisons expliquées dans le paragraphe de ce rapport dédié à l'Espace repas du secondaire du Léman.

L'application de cette solution complémentaire dépendra des conditions négociées avec les CFF et des possibilités offertes en termes de locaux. Elle entraînerait un surcoût de CHF 34'500.- dû à la hausse de loyer pour l'UAPE et l'ouverture d'un nouveau réfectoire, dont les charges nettes d'exploitation annuelles seraient similaires à celles du réfectoire du Temple, soit CHF 45'600.-.

Foyer Sainte-Famille

Le projet de construction d'une nouvelle garderie du Foyer Sainte-Famille ne devrait pas engendrer de nouveaux frais de fonctionnement, puisque la capacité d'accueil reste la même. Néanmoins, on peut s'attendre à une légère hausse de loyer qu'il est difficile d'estimer en l'état du projet.

Pavillon Florissant

Pour l'estimation des futures charges nettes d'exploitation annuelles, il a été tenu compte d'un loyer à CHF 200.-/m2 sur l'entier de la surface du bâtiment, soit un peu moins de 300m2. Dans un premier temps, le loyer pèsera lourd dans les charges d'exploitation pour les 24 places APEMS prévues (28%), car la surface permet d'accueillir un à deux groupes supplémentaires.

En fonction de la demande, mais aussi des moyens financiers, il sera donc possible d'augmenter l'offre, sans de grands investissements et tout en abaissant le coût d'exploitation par place, à l'instar des dernières places créées aux APEMS du 24-Janvier et du Léman.

Parascolaire 24 nouvelles places APEMS

- Total des charges nettes annuelles estimées à CHF 258'100.00

5.4 Estimation des charges nettes d'exploitation en 2021

Les charges nettes d'exploitation ont été calculées selon le nombre de places d'accueil figurant dans les divers projets. Il n'est pas tenu compte des subventions d'aide au démarrage de la FAJE et de la Confédération, qui sont sur une durée limitée à 3 ans.

De plus, les ouvertures des groupes dans les différents projets seront pour la plupart échelonnées. Cela générera une évolution progressive des charges pour atteindre leur niveau maximum dans un délai différé de 2 à 3 ans.

Structures		charges nettes budget 2017	augmentation des charges nettes selon projet	Total des charges nettes horizon 2021	Variante augmentation des charges nettes selon projet
Projets engagés	Garderie Tournesol	fr. 500'400.00	fr. 649'200.00	fr. 1'149'600.00	
	UAPE Tournesol	fr. -	fr. 343'700.00	fr. 343'700.00	
	sous-total projets engagés	fr. 500'400.00	fr. 992'900.00	fr. 1'493'300.00	
Projets à l'étude	Entrepôts CFF garderie Globe-Trotteurs	fr. 789'200.00	fr. 417'600.00	fr. 1'206'800.00	
	UAPE Entrepôts (remplace UAPE Censuy)				fr. 34'500.00
	Réfectoire Censuy (budget 2017 Temple)				fr. 45'600.00
	Florissant APEMS		fr. 258'100.00	fr. 258'100.00	
	sous-total projets à l'étude	fr. 789'200.00	fr. 675'700.00	fr. 1'464'900.00	fr. 80'100.00
Totaux		fr. 1'289'600.00	fr. 1'668'600.00	fr. 2'958'200.00	fr. 80'100.00

5.5 Evolution des charges nettes 2011-2021

Des efforts financiers conséquents ont été faits ces dernières années. Afin de les mettre en perspective avec l'augmentation des charges nettes des projets futurs, un tableau récapitulatif a été réalisé. Il permet de comparer les comptes 2011 avec le budget 2017, puis avec celui des prévisions 2021.

A sa lecture, il peut être constaté au niveau des structures communales, qu'en matière d'accueil collectif, l'augmentation des charges suit la même tendance que la législature précédente, à savoir une hausse d'environ 50%.

Au niveau des partenaires du réseau, la convention de prise en charge du déficit du Foyer Ste-Famille par la Commune de Renens a maintenant pleinement produit ses effets. En l'absence de projet de développement, les charges nettes devraient rester stables d'ici à 2021.

Suite à l'effort financier important consécutif à la réévaluation des conditions salariales des accueillantes en milieu familial en 2017, les charges relatives à ce secteur ne sont pas prévues à la hausse, car le potentiel de ce mode d'accueil est d'ores et déjà bien exploité comme cela a été développé précédemment.

Enfin, dans la variante prévoyant l'ouverture d'un réfectoire au Censuy, celle-ci aurait comme effet de doubler la charge financière dévolue à ce secteur. Cependant, cette hausse est à relativiser dans la mesure où le coût d'exploitation d'un réfectoire n'est en rien comparable à celui d'une structure d'accueil sur la journée.

5.5.1 Tableau de l'évolution des charges nettes 2011-2021

Structures	Excedent des charges 2011	Excedent des charges 2017	% 2011-2017	Excedent des charges selon plan 2021	% 2018-2021	Excedent de charges 2021 Variante	% 2018-2021 variante
ACJ Communal Réseau	fr. 2'259'524.86	fr. 3'496'200.00	155%	fr. 5'164'800.00	147.73%	fr. 5'199'300.00	148.71%
Partenaires Réseaux	fr. 290'155.10	fr. 933'400.00	322%	fr. 933'400.00	100.00%	fr. 933'400.00	100.00%
Sous-total ACJ Communal + Par.	fr. 2'549'679.96	fr. 4'429'600.00	174%	fr. 6'098'200.00	137.67%	fr. 6'132'700.00	138.45%
Accueil familial de jour Réseau	fr. 411'711.30	fr. 1'219'400.00	296.18%	fr. 1'219'400.00	100.00%	fr. 1'219'400.00	100.00%
Sous-total ACJ et AFJ Réseau	fr. 2'961'391.26	fr. 5'649'000.00	190.75%	fr. 7'317'600.00	129.54%	fr. 7'352'100.00	130.15%
Réfectoire du Temple		fr. 45'600.00		fr. 45'600.00		fr. 45'600.00	
Réfectoire du Censuy						fr. 45'600.00	
Sous-total Réfectoire	fr. -	fr. 45'600.00		fr. 45'600.00		fr. 91'200.00	200.00%
Total ACJ-AFJ -Réfectoires	fr. 2'961'391.26	fr. 5'694'600.00	192.29%	fr. 7'363'200.00	129.30%	fr. 7'443'300.00	130.71%

6. Motion – Postulats – Interpellation

Le contenu de ce rapport permet de répondre aux divers motions, postulats et interpellations en suspens, concernant le développement de l'accueil de la petite enfance. A ce titre, ce chapitre y répond de manière plus particulière.

6.1 Motion "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies"

Le 14 novembre 2013, Madame la Conseillère communale Véronique Bovey-Diagne a déposé la motion intitulée "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies". Cette motion faisant suite au déménagement des Lapins Bleus à Préfaully, a comme objectif de combler l'absence de jardin d'enfants au nord des voies ainsi que d'anticiper des besoins plus accrus en raison de l'augmentation de la population.

Comme mentionné dans le chapitre 4 au point 4.2 consacré au Jardin d'enfants de Florissant, il n'y a plus de liste d'attente pour les jardins d'enfants de Renens. De plus, par la pérennisation du Jardin d'enfants de Florissant dans des locaux dédiés plus vastes, la possibilité d'augmenter en cas de besoin le nombre de places d'accueil est tout à fait envisageable. Ceci, bien sûr, nécessiterait l'accord préalable de l'association de parents qui gère le jardin.

Les arguments de proximité entre un jardin d'enfants et ses utilisateurs sont pertinents; en ce sens la distance entre les quartiers du nord-ouest de Renens et les Jardins d'enfants actuels représente un inconvénient. Cependant celui-ci n'est de loin pas insurmontable puisque toutes les habitations de Renens se situent à moins d'un kilomètre et demi, d'un jardin d'enfants. Pour les habitants du quartier des Biondes, il existe également un jardin mamans-enfants géré par l'association "Un ruisseau d'amitié", subventionné par la Ville de Renens.

En raison de ces éléments, et de la situation financière de la Commune de Renens, la Municipalité n'a pas retenu cette proposition comme prioritaire et renonce d'inclure dans la planification, la création d'un jardin d'enfants supplémentaire au nord des voies comme le suggère cette motion.

6.2 Postulat "Pour une crèche garderie à la Croisée"

Le 12 mars 2015, Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli a déposé le postulat intitulé "Pour une crèche garderie à la Croisée". Ce postulat comme son nom l'indique, demandait d'implanter une garderie à la Croisée. Lors de l'élaboration du préavis concernant le plan quartier de la Croisée 15-2012, la Municipalité avait renoncé à y implanter une garderie communale en raison notamment du projet de rénovation et d'agrandissement du Tournesol, la situation financière de la commune ne permettant pas de mener de front ces deux projets.

Cependant le plan de quartier laissait la possibilité à une garderie privée d'y implanter ses locaux. En 2016 d'ailleurs, le service Enfance-Cohésion sociale a été sollicité par la régie Chamot pour un projet de garderie privée. Une bonne collaboration entre les initiateurs du projet et le service a permis de préciser l'offre d'accueil en fonction des besoins exprimés sur la liste d'attente, ainsi qu'une réflexion sur la mixité socio-culturelle des lieux d'accueil de la petite enfance sur la Commune de Renens. Malheureusement, ce projet a été arrêté suite au renoncement de son initiatrice.

Le site de la Croisée est effectivement un endroit qui en tant que tel convient à l'implantation d'une garderie, preuve en est le déménagement du Tournesol. Cependant, les locaux actuellement à disposition – en dehors des salles de classes momentanément occupées par le Tournesol – sont peu attractifs, notamment en raison de l'absence d'espaces extérieurs valablement disponibles. Dans ces conditions, il n'est pas assuré qu'une autre garderie privée sera intéressée au projet.

Au niveau communal, les arguments qui ont prévalu au choix lors du préavis du plan de quartier de la Croisée 15-2012, restent pleinement d'actualité. Le renoncement à une garderie communale est renforcé par ce rapport, qui consacre des projets répartis sur l'entier du territoire communal, évitant une concentration sur un périmètre restreint de nouvelles structures ayant un public cible identique.

En ce sens, créer une garderie communale à la Croisée à moins de 600 mètres de la garderie du Tournesol n'est pas idéal et encore moins prioritaire. C'est pourquoi, la Municipalité renonce à donner suite au postulat de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli.

6.3 Postulat "Planification Petite enfance"

Le 14 novembre 2013 M. Eugène Roscigno a déposé une interpellation intitulée "Planification Petite enfance", transformée en postulat le 2 février 2017. De par sa nature, ce rapport répond à ce postulat, incluant les éléments demandés à savoir la liste des besoins, l'évolution dans le temps ainsi que la progression des projets dans cette législature.

7. Perspectives à plus long terme

La planification du développement de l'accueil de jour des enfants 2016-2021 est le résultat d'un compromis entre les ressources financières de la commune, les besoins des familles et les exigences de la nouvelle LAJE. Elle devrait satisfaire toutes les demandes d'accueil parascolaire pour les parents qui travaillent.

Les projets mentionnés dans ce rapport pour les années 2022 et suivantes sont déjà pris en considération dans les services pour leur planification. Si le développement de l'offre en accueil parascolaire semble correspondre au besoin estimé/planifié, de plus gros efforts concernant l'accueil préscolaire devraient encore être consentis pour diminuer la liste d'attente. Néanmoins, d'ici-là, grâce notamment à l'accueil familial de jour, des solutions pour les situations les plus urgentes peuvent être proposées dans l'attente de la création de nouvelles places.

8. Conclusions de la Municipalité

Emanant d'une volonté politique de la Municipalité de garantir un service d'accueil de jour préscolaire et parascolaire de qualité, en phase avec les demandes des Renanaises et des Renanais, le présent rapport doit être appréhendé dans le contexte général et communal de l'accueil de jour des enfants (AJE).

D'une part, l'AJE répond à la nécessité pour les ménages de concilier vie familiale et vie professionnelle. En effet, les structures familiales comme le rapport au travail évoluent, conduisant aujourd'hui la grande majorité des parents à assumer un emploi.

D'autre part, l'AJE est l'un des rouages de l'apprentissage au vivre ensemble que les enfants font avant et au cours des premières années de scolarisation. Cet apprentissage au milieu de leurs pairs et hors de la famille est bénéfique, pour autant que les conditions d'accueil soient adaptées. Effectivement, les professionnel.le.s et les accueillant.e.s familial.e.s devront également être en mesure de détecter les enfants et les familles avec des difficultés, afin de mettre en place un accompagnement spécifique et/ou les orienter précocement vers les structures appropriées.

Enfin, l'AJE s'inscrit dans un contexte urbain et financier. La Ville de Renens vit une phase de développements majeurs. Des nouveaux habitants sont attendus, une transition industrielle est en cours et les contours de l'activité qui feront l'identité de la ville demain sont en train d'être tracés, avec force et engagement. Ces nouvelles bases ne peuvent être solides sans infrastructures adéquates, répondant aux besoins des habitants.

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) - créée en 2006 pour mettre en pratique la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) - a permis une simplification de la mise en réseau des communes et des entreprises pour encourager l'ouverture de nouvelles places. Cet élan a joué un très grand rôle à Renens, qui a ainsi pu renforcer son offre ces dernières années. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour répondre aux évolutions rapides de la société.

La réalisation du présent rapport sur l'accueil de jour dote la commune d'une vision stratégique, inscrite dans le contexte urbain et démographique actuel. Elle anticipe également les éventuelles opportunités qui permettront de tendre à terme vers une offre suffisante. La cartographie des besoins et des possibles est donc réalisée. Cette vision doit toutefois être mise en perspective avec les possibilités financières de la commune.

En 2011, le montant des charges nettes pour l'AJE étaient de CHF 2'961'391.-. Elles sont passées à CHF 5'694'600 en 2017, soit une augmentation de 192%. La réalisation dans son intégralité du plan présenté dans ce préavis les amènerait à hauteur de CHF 7'363'200 d'ici à 2021, soit un montant supplémentaire de l'ordre de CHF 1'700'000.- par rapport à la situation actuelle, déductions potentielles comprises (notamment celles de la FAJE). Ces charges étant également dépendantes des capacités financières des parents, elles impactent d'autant plus les communes à faible valeur de point d'impôt par habitant.

A cela s'ajoute finalement d'importants projets validés par le Conseil Communal et en attente de réalisation. Habituee à le faire de longue date, la Municipalité devra poursuivre le "phasage", soit la priorisation de ces projets d'importance, avec équité, de manière à ce qu'ils restent supportables pour les finances communales.

Ainsi, dans le contexte actuel d'intense développement de la ville et de ressources rares, il est difficile d'assurer la mise sur pied de l'ensemble des actions proposées à l'horizon 2021. Toutefois, certains projets sont déjà en cours de réalisation et d'autres seront étudiés selon l'évolution la situation.

Dans son action politique, la Municipalité est soucieuse de répondre de manière équitable aux nombreux besoins de toute la population dans différents champs - enfance, logement, structures scolaires, mobilité, etc. - tout en conservant des finances à l'équilibre. Elle dispose maintenant d'un rapport précis qui lui permettra à l'avenir de cibler le développement des prestations dans le champ de l'accueil de jour, de les étoffer par étapes, de manière pérenne selon les ressources à disposition.



Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie de Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 24-2017 de la Municipalité du 4 décembre 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE du rapport de planification de l'accueil de jour de l'enfance 2016-2021.

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Véronique Bovey-Diagne intitulée "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies".

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud intitulé "Pour une crèche garderie à la Croisée".

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Eugène Roscigno intitulé "Planification Petite enfance".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 décembre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Membres de la Municipalité concernés : - M. Jean-François Clément, Syndic
- Mme Karine Clerc

9. Annexes

Annexe I Glossaire des abréviations

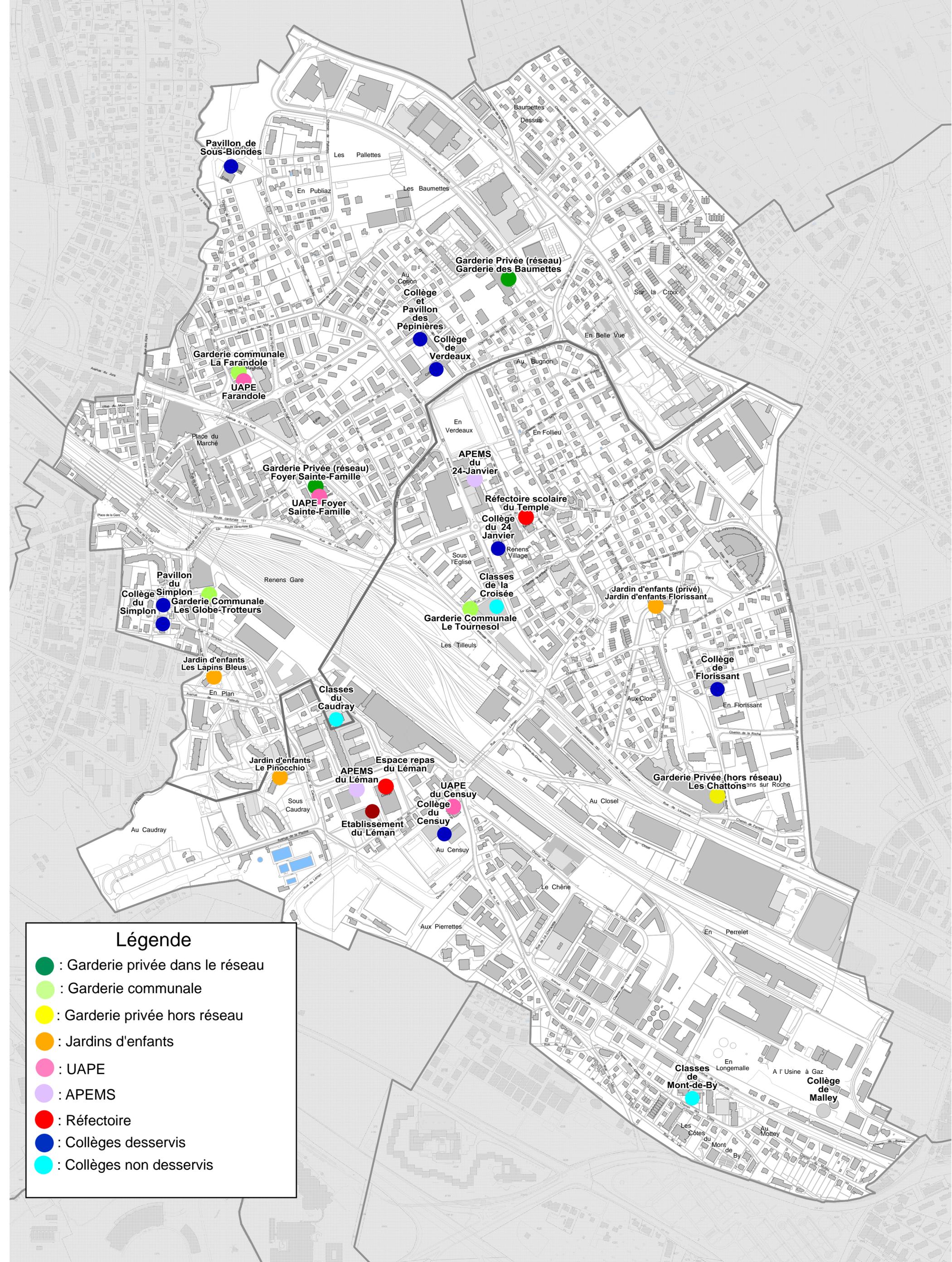
AJE	Accueil de jour des enfants
AFJ	Accueil familial de jour
AMF	Accueillante en milieu familial
APEMS	Accueil pour écoliers en milieu scolaire
ASE	Assistant(e) socio-éducatif-ve (formation secondaire niveau CFC)
CRA	Centre d'animations et de rencontres
EIAP	Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire
ES-HES	Ecole supérieure – Haute école spécialisée (formation tertiaire)
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LHPS	Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
RDU	Revenu déterminant unifié
TOR	Structure à temps d'ouverture restreint
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers

Annexe II Plans de situation

Lieux d'accueil de jour et bâtiments scolaires actuels
Lieux d'accueil de jour et bâtiments scolaires futurs

Annexe III Résultats de l'enquête 2016 de Statistique Vaud

Pour le réseau Renens-Crissier
Pour l'ensemble des réseaux vaudois



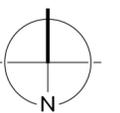
Légende

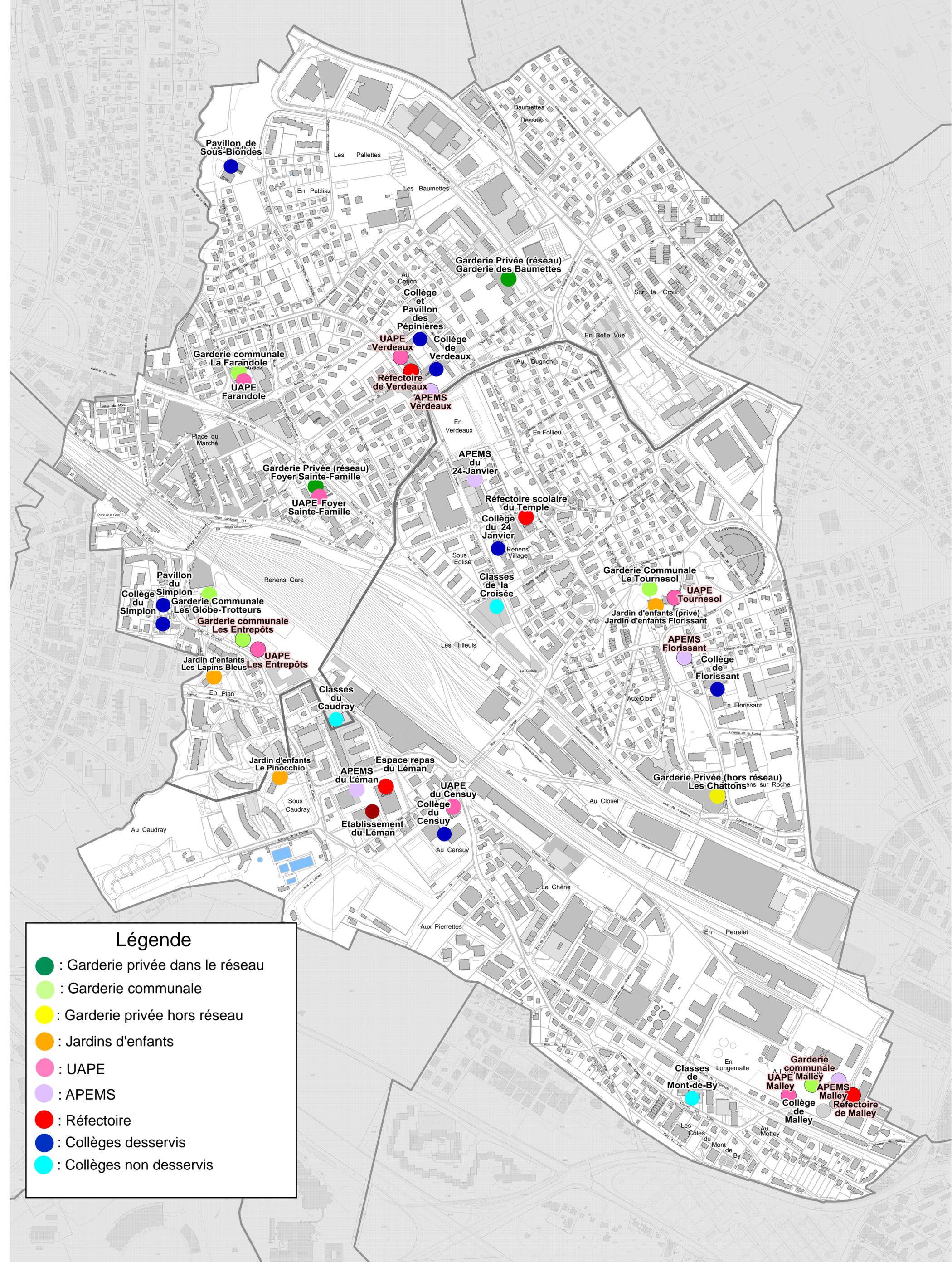
- : Garderie privée dans le réseau
- : Garderie communale
- : Garderie privée hors réseau
- : Jardins d'enfants
- : UAPE
- : APEMS
- : Réfectoire
- : Collèges desservis
- : Collèges non desservis

Garderie + JDE + UAPE + APEMS + Réfectoire

Date	Dessinateur	Modifié le	Format	Plan n°	Echelle
Cadastre 12.2016	SR	14.11.2017	A2		1/5'000

Centre Technique Communal - Rue du Lac, 14 - CP521-1020 Renens - Tél.: 021 632 74 02 - fax.: 021 632 74 99 - www.renens.ch-mail: ctc@renens.ch
Géodonnées Etat de Vaud



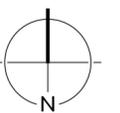


Légende

- : Garderie privée dans le réseau
- : Garderie communale
- : Garderie privée hors réseau
- : Jardins d'enfants
- : UAPE
- : APEMS
- : Réfectoire
- : Collèges desservis
- : Collèges non desservis

Situation

Date	Dessinateur	Modifié le	Format	Plan n°	Echelle
Cadastre 12.2016	SR	14.11.2017	A2		1/5'000



Résultats 2016 de l'enquête sur l'accueil de jour des enfants

Réseau Renens-Crissier

Fiche synthétique, septembre 2017

Les résultats complets sont disponibles à l'adresse ci-dessous:

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomId=2868>

Accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans)

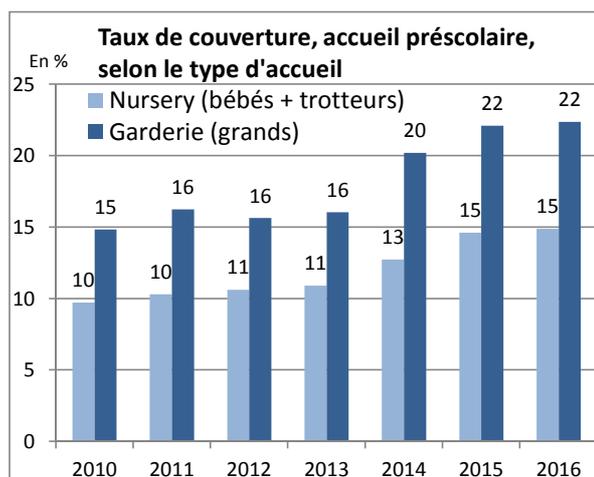
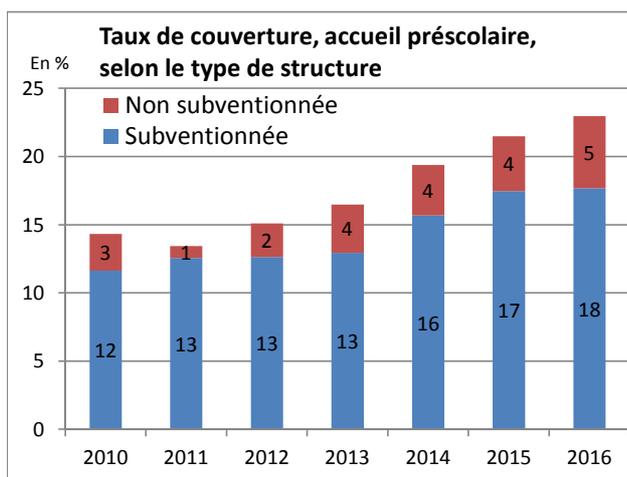
Nombre de places

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Places offertes	147	164	165	166	196	208	211
Places offertes à plein temps ¹	147	164	165	166	196	208	211

¹ Une place à plein temps correspond à 2530 heures par an.

Taux de couverture (en %):

Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.



Accueil collectif parascolaire (4 à 12 ans)

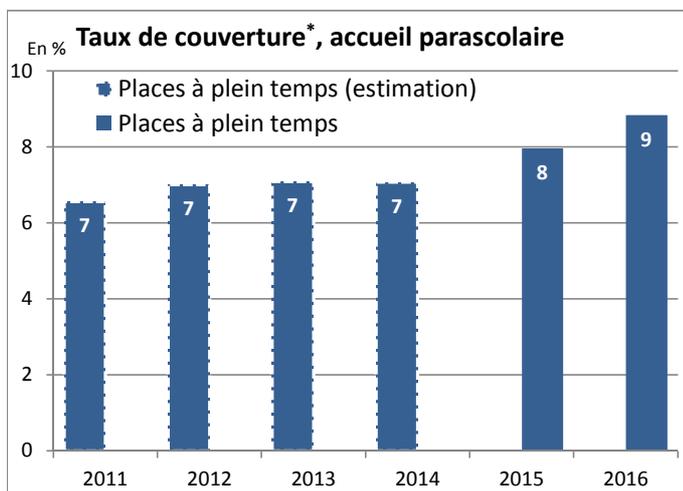
Nombre de places

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Places offertes	126	208	212	213	213	226	246
Places offertes à plein temps ¹	99	158	166	167	165	187	203

¹ Le calcul des places à plein temps tient compte dès 2015 du nombre de places offertes suivant la période de la journée (matin, midi, après-midi) et du nombre de jours d'ouverture par an selon la tranche d'âges.

Taux de couverture (en %)

Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.



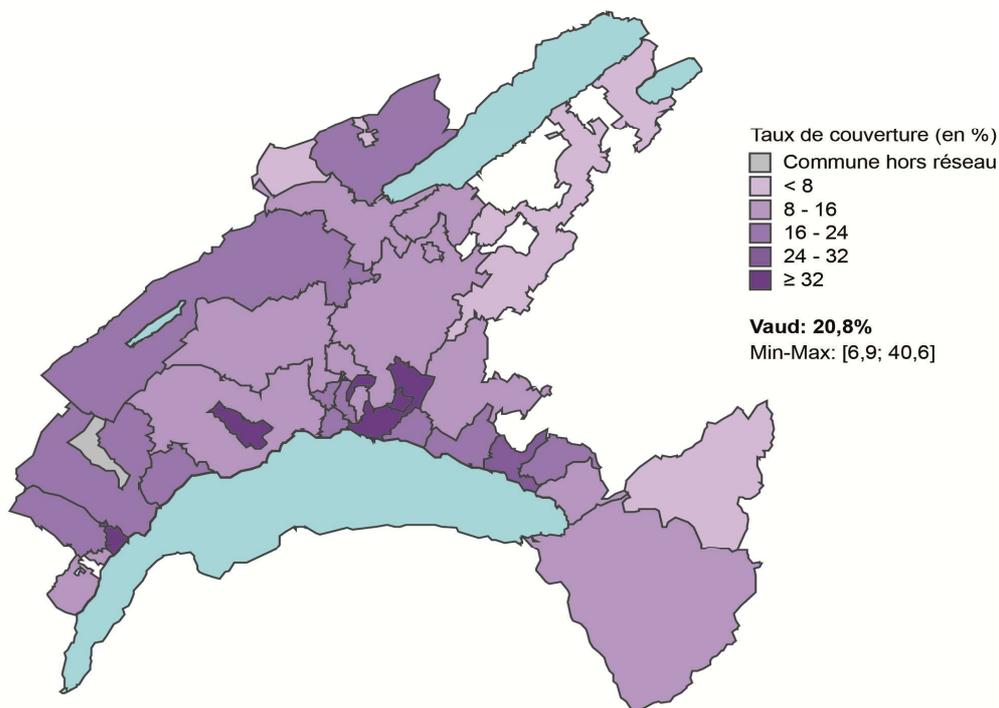
Taux de couverture (en %) par tranche d'âges

	2016
1-2P	17.8
3-4P	9.1
5-6P	7.6
7-8P	1.2
Total	8.8

* Remarque StatVD:

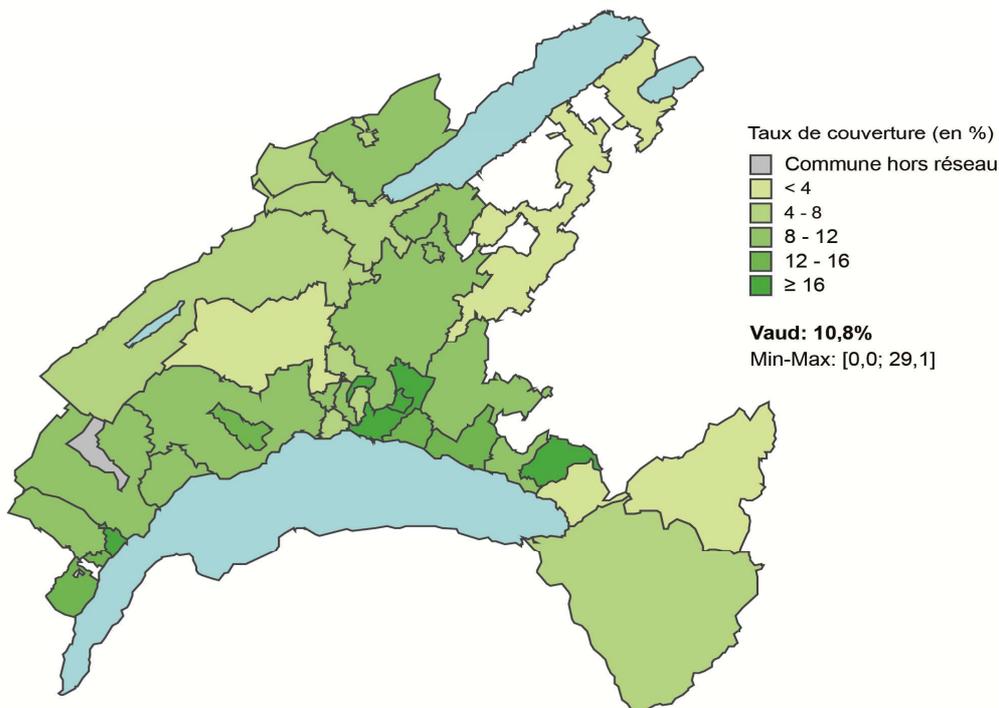
Les taux de couverture 2011-2014 ont été recalculés sur la base d'une estimation des places offertes à plein temps.

**Accueil collectif préscolaire (1) subventionné : taux de couverture (2)
par réseau d'accueil, Vaud, 2016**



- 1) Enfants jusqu'à 4 ans.
- 2) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

**Accueil collectif parascolaire (1) subventionné : taux de couverture (2)
par réseau d'accueil, Vaud, 2016**



- 1) Enfants de 4 ans à 12 ans.
- 2) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

Accueil familial

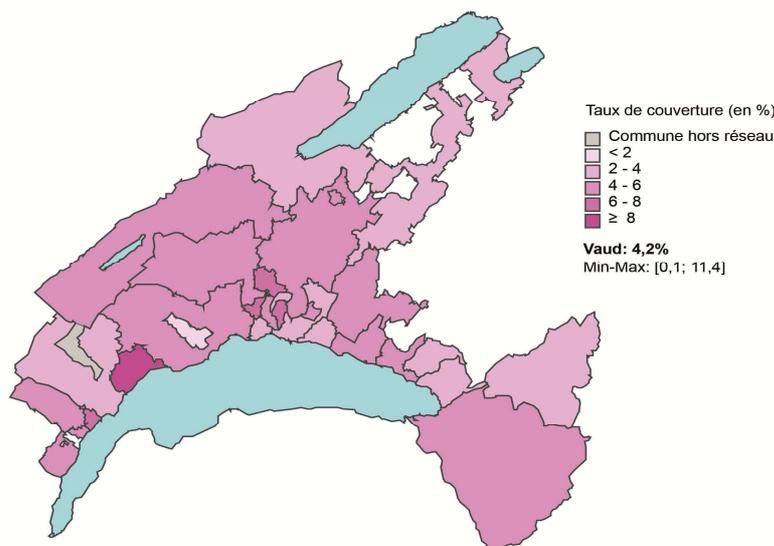
Informations générales

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'accueillantes au 31.12	38	44	43	45	46	49	51
Nombre de places autorisées ¹	140	169	173	173	193	213	185
Places offertes à plein temps ² en accueil préscolaire	51
Places offertes à plein temps ² en accueil parascolaire	118

¹ Sans les enfants de l'accueillante ni les écoliers supplémentaires autorisés.

² Nombre d'heures facturées divisées par le nombre d'heures correspondant à une place à plein temps.

Accueil familial préscolaire : taux de couverture (1) par réseau d'accueil, Vaud, 2016

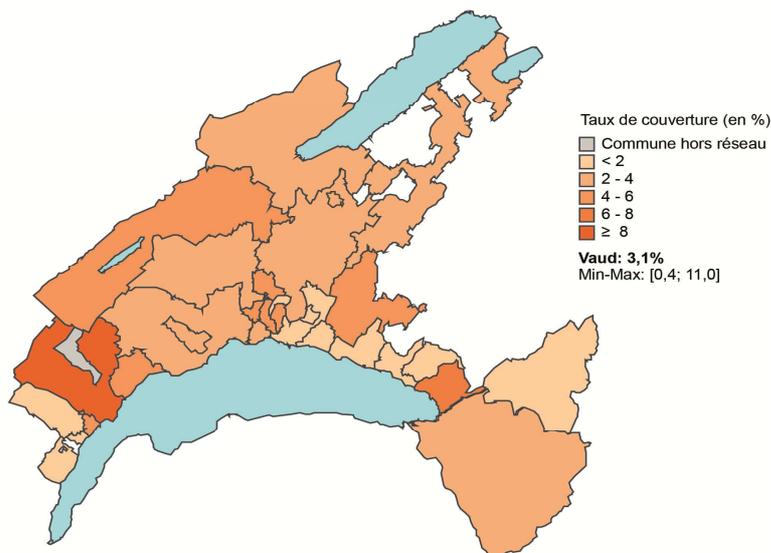


1) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

Taux de couverture (en %) par type d'accueil, Renens-Crissier

	2016
Préscolaire	4.3
Parascolaire	5.1
Total	4.8

Accueil familial parascolaire : taux de couverture (1) par réseau d'accueil, Vaud, 2016



1) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

Résultats 2016 de l'enquête sur l'accueil de jour des enfants

Ensemble des réseaux

Fiche synthétique, septembre 2017

Les résultats complets sont disponibles à l'adresse ci-dessous:

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomId=2868>

Accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans)

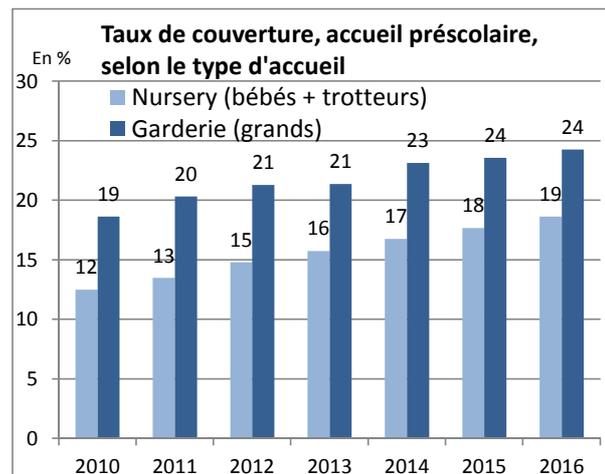
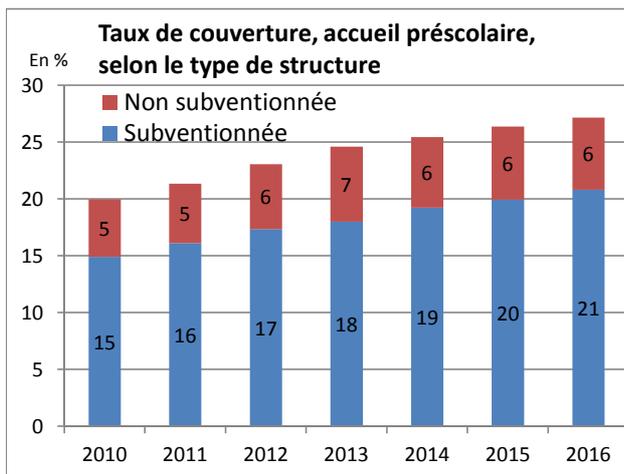
Nombre de places

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Places offertes	4'899	5'271	5'647	5'959	6'535	6'864	7'283
Places offertes à plein temps ¹	4'775	5'246	5'627	5'931	6'514	6'838	7'261

¹ Une place à plein temps correspond à 2530 heures par an.

Taux de couverture (en %):

Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.



Accueil collectif parascolaire (4 à 12 ans)

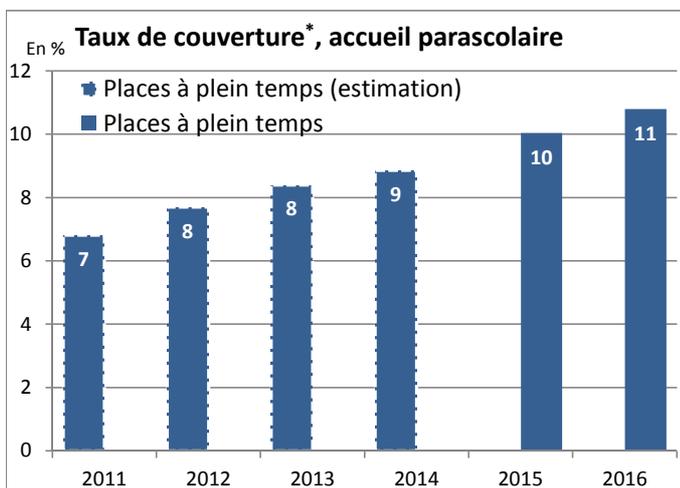
Nombre de places

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Places offertes	5'182	5'878	6'834	7'524	8'177	9'251	10'113
Places offertes à plein temps ¹	3'666	4'205	4'787	5'278	5'691	6'584	7'199

¹ Le calcul des places à plein temps tient compte dès 2015 du nombre de places offertes suivant la période de la journée (matin, midi, après-midi) et du nombre de jours d'ouverture par an selon la tranche d'âges.

Taux de couverture (en %)

Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.



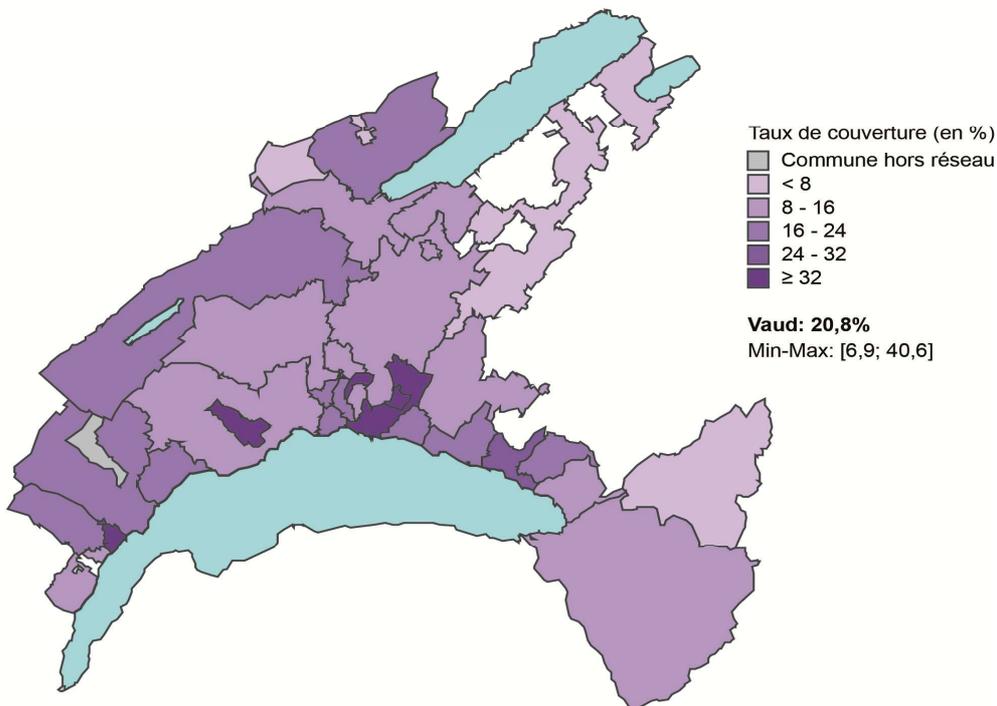
Taux de couverture (en %) par tranche d'âges

	2016
1-2P	17.4
3-4P	14.1
5-6P	10.6
7-8P	1.0
Total	10.8

* Remarque StatVD:

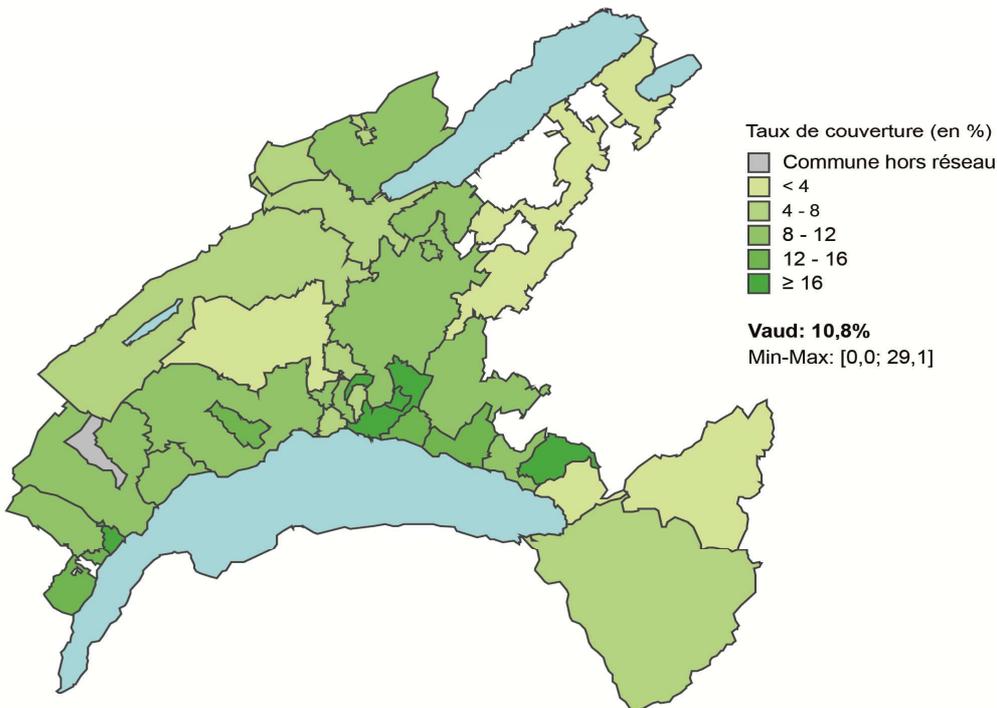
Les taux de couverture 2011-2014 ont été recalculés sur la base d'une estimation des places offertes à plein temps.

**Accueil collectif préscolaire (1) subventionné : taux de couverture (2)
 par réseau d'accueil, Vaud, 2016**



- 1) Enfants jusqu'à 4 ans.
- 2) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

**Accueil collectif parascolaire (1) subventionné : taux de couverture (2)
 par réseau d'accueil, Vaud, 2016**



- 1) Enfants de 4 ans à 12 ans.
- 2) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

Accueil familial

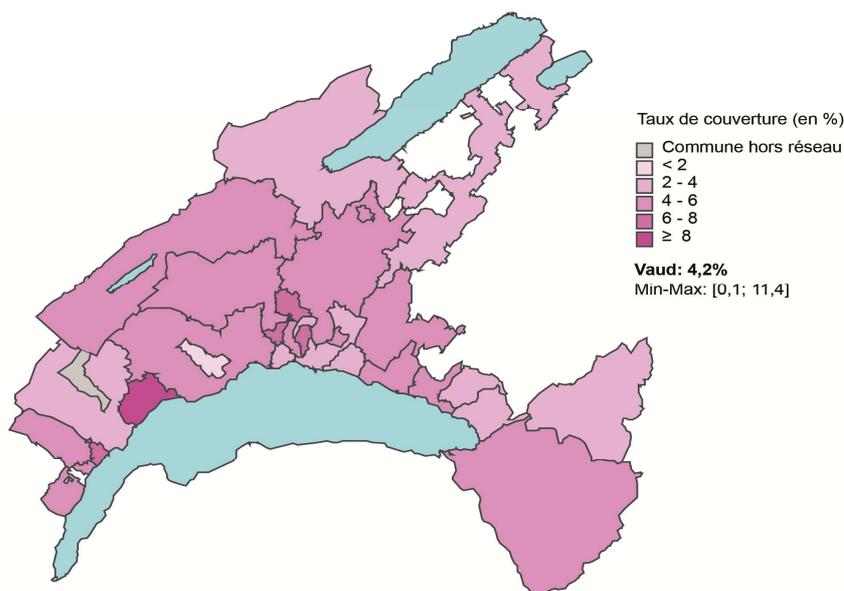
Informations générales

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'accueillantes au 31.12	1'448	1'476	1'461	1'453	1'514	1'532	1'520
Nombre de places autorisées ¹	4'582	4'763	4'760	4'819	5'207	5'220	5'193
Places offertes à plein temps ² en accueil préscolaire	1'449
Places offertes à plein temps ² en accueil parascolaire	2'034

¹ Sans les enfants de l'accueillante ni les écoliers supplémentaires autorisés.

² Nombre d'heures facturées divisées par le nombre d'heures correspondant à une place à plein temps.

Accueil familial préscolaire : taux de couverture (1) par réseau d'accueil, Vaud, 2016

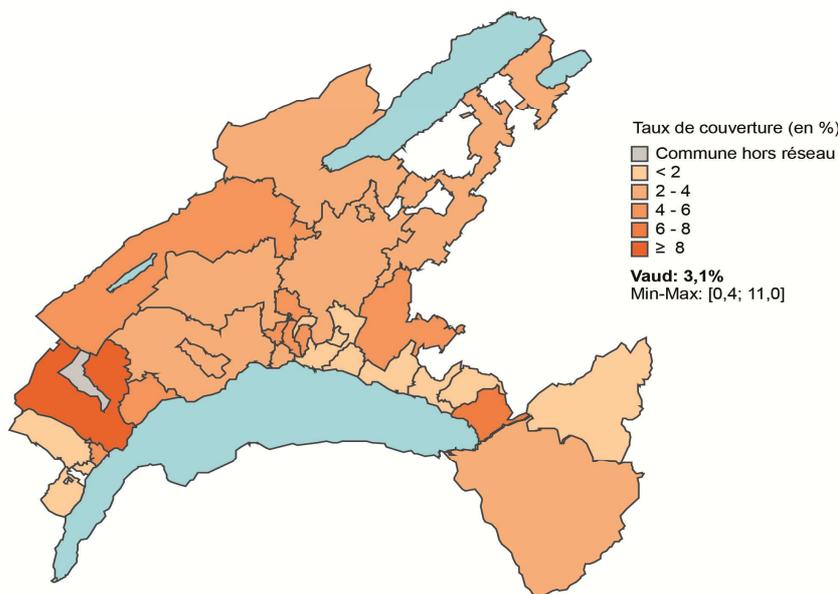


1) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.

Taux de couverture (en %) par type d'accueil, Vaud

	2016
Préscolaire	4.2
Parascolaire	3.1
Total	3.4

Accueil familial parascolaire : taux de couverture (1) par réseau d'accueil, Vaud, 2016



1) Nombre de places à plein temps rapporté aux enfants du même âge dans la population.